

Cycle de formation sur le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) / FPNRF

Pour toute question, ne pas hésiter à joindre Bertille Cagnin : bertillecagnin.culturel@gmail.com.

Séance 1/4 - Lundi 2 décembre, 9h30-12h30

36 participant.es, env. 25 Parcs représentés.

9h30-10h15 : Introduction

> 9h30 : Accueil

- Mot d'accueil par Arnaud Bérat.
- Présentation des deux intervenants

Thomas Mouzard : anthropologue, chargé depuis 6 ans d'ethnologie et du PCI au Ministère de la Culture, après avoir travaillé plusieurs années comme conseiller à l'ethnologie en Guyane.

Bertille Cagnin : muséologue, spécialisée sur les dynamiques culturelles dans l'espace rural, ce qui l'a amenée à travailler sur le PCI. A déjà eu l'occasion de faciliter des inclusions à l'Inventaire national du PCI.

> 9h45 : Sondage "Participant.es à la formation & PCI"

- 1 - Considérez-vous que vous êtes familier.e de la notion de PCI ? 16 "OUI"
- 2 - Avez-vous déjà lu un article ou écouté une intervention spécifiquement dédié au PCI ? 16 "OUI"
- 3 - Avez-vous déjà mené un projet de sauvegarde d'un PCI dans le Parc où vous travaillez ? 11 "OUI"
- 4 - Avez-vous déjà participé à la rédaction d'une fiche pour l'Inventaire national du PCI ? 3 "OUI"

> 10h : Présentation du cycle de formation.

1ère séance de formation assez théorique pour poser un socle commun de connaissances, à partir duquel des mises en situation seront proposées dans les séances suivantes.

Intersessions pensées comme des séances plus interactives, pour revenir sur des points spécifiques.

Un CR sera transféré à l'issue de chaque séance pour celles et ceux qui n'auraient pas pu assister à l'ensemble du cycle. Des rappels seront également proposés en début de chaque séance.

10h15-11h15 : Qu'est-ce que le PCI ?

> 10h15 à 11h05 : Définitions du PCI, par Bertille Cagnin

a - Le vocabulaire du PCI :

Élément : Un patrimoine culturel immatériel ; une pratique patrimoniale

Communauté : Ensemble des personnes qui partagent un PCI et le reconnaissent comme tel, c'est-à-dire qu'ils considèrent qu'il fait partie intégrante de leur identité culturelle.

Sauvegarde : Conservation est un terme fixiste, qui ne traduit pas le caractère évolutif du PCI et qui est donc plus adapté pour des monuments historiques etc. Pour le PCI, le terme adapté est sauvegarde.

Inclusion : Pour l'Inventaire National du PCI, on parle d'inclusion et non d'inscription, car cette reconnaissance n'est pas contraignante juridiquement contrairement à la liste des monuments historiques, ou aux listes PCI de l'Unesco.

b- La définition de l'Unesco (Article 2, Convention pour la sauvegarde du PCI, UNESCO, 2003) :

« On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. »

*** Le PCI englobe des pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun, et qu'il s'efforce collectivement de faire vivre, recréer et transmettre. L'historicité du PCI ne doit pas nécessairement remonter à plusieurs siècles (en France, on considère que c'est env. 3-4 générations), mais en revanche la pratique doit être dynamique et évolutive. Cf phrase en bleu.**

Si un élément disparaît après avoir été inclus à l'Inventaire national, il faudrait en théorie le retirer de l'inventaire. Cette situation est toutefois extrêmement rare puisqu'il est nécessaire d'imaginer des actions de sauvegarde pour que la fiche soit acceptée, ce qui est censé garantir sa pérennité. De plus, des réflexions sont en cours autour des révisions des fiches incluses à l'INPCI, qui pourraient être rendues obligatoires tous les 5 ou 10 ans, comme c'est le cas dans d'autres pays, afin de prévenir une disparition. Mais la mise en oeuvre d'une telle obligation n'a rien d'évident.

*** Ces pratiques et savoirs sont nécessairement collectifs.** Si quelqu'un, lors d'une veillée, partage un conte qu'il a inventé ou bien un souvenir, sa performance orale ne s'inscrit pas dans le cadre du PCI, c'est une pratique créative contemporaine, une pratique d'expression individuelle.

*** PCI aussi appelé patrimoine vivant pour éviter cette distinction binaire entre matériel et immatériel car les pratiques immatérielles sont rendues possibles par des lieux et des outils, qui eux sont matériel. Cf phrase en vert.**

*** Pourquoi sauvegarde-t-on le PCI ? Cf phrase en rose.**

*** Convention n'est pas du tout normative, elle reste très générale. Son application se fait donc beaucoup au cas par cas, à l'usage et selon les politiques mises en place à échelle nationale.**

*** Ne peuvent être reconnues comme PCI les pratiques : Cf phrase en orange.**

- contraires aux droits de l'Homme et aux droits des animaux.
- marquées par une appropriation géographique excessive
- non soutenues par l'ensemble de la communauté.
- contraires aux objectifs du développement durable.
- contraires au respect entre communautés.

c - Les domaines du PCI : (Une pratique peut correspondre à plusieurs domaines)

- traditions et expressions orales :

Exs : Le conte occitan en Périgord.

Les randonnées chantées, sonnées et contées en Bretagne (*aussi dans la catégorie "Musiques et danses traditionnelles*).

- musiques et danses traditionnelles, arts du spectacle :

Exs : La pratique de la cabrette ou musette en Aubrac.

Le théâtre en langue savoyarde.

- pratiques sociales, rituels et événements festifs :

Exs : La fête de la Sainte-Agathe à Saint-Pierre-d'Albigny, dans le massif des Bauges (*aussi dans la catégorie "Patrimoines liés au patrimoine alimentaire*).

Les pratiques de sociabilités liées aux cercles en Provence.

- jeux et sports traditionnels :

Exs : La lutte traditionnelle basque.

Les joutes languedociennes.

- pratiques liées au patrimoine alimentaire :

Les pratiques de relance des variétés paysannes de céréales dans le Luberon.

Les gestes du travail pour la cueillette du tilleul dans les Baronnie provençales.

(*deux éléments aussi dans la catégorie "Connaissance et pratiques concernant la nature et l'univers*).

- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers :

Exs : L'irrigation traditionnelle gravitaire par canaux en France.

Las bonas èrbas (« les bonnes herbes ») : usage de la flore et médecine populaire dans les Pyrénées centrales.

- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel :

Exs : Les savoir-faire liés à la ganterie en pays de Millau.

Les savoirs et savoir-faire de la futaie régulière de chêne.

Pour voir ce que recoupent exactement les catégories et/ou pour plus d'exemples :

- <https://www.pci-lab.fr/> Plateforme collaborative du PCI qui recense et cartographie toutes les pratiques incluses à l'Inventaire national (possible de voir les pratiques incluses dans les Outre-Mer en dézoomant depuis la page "Cartographie).

Plateforme serait à reconfigurer puisque les fiches sont de moins en moins territorialisées, donc comment les placer à un point géographique précis ? Soit on pointe des centralités (centres de formation etc.), soit il faudrait pouvoir représenter des périmètres/zones.

- <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/l-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immateriel> (site du Ministère)

Note : Privilégier la lecture des fiches les plus récentes (depuis 2020) car les attentes ont beaucoup évolué depuis la création de l'inventaire en 2008. Il y a eu plusieurs versions des fiches d'inclusions et certaines fiches acceptées il y a quinze ans ne le seraient pas aujourd'hui. La candidature était moins complète.

d - Points de vigilance :

> Une religion n'est pas un PCI. Mais les savoir-faire, connaissances, expressions ou pratiques culturelles qui découlent de la pratique populaire d'une religion peuvent relever du PCI.

Exs : Le tour du Saint-Cordon à Valenciennes ; Le lavage du parvis de l'église de la Madeleine et le festival brésilien à Paris ; La fête du Printemps ou du Nouvel An chinois, à Paris.

> Une langue régionale n'est pas un PCI. Mais elle est le vecteur d'éléments relevant du PCI, qui ne pourrait pas se transmettre en son absence (contes, légendes, chants, pratiques orales...).

> Les activités de reconstitution ou d'interprétation, qui commémorent des personnages historiques, des événements historiques, ou des lieux historiques, ne relèvent pas du patrimoine vivant.

> La mémoire orale ne constitue pas un élément du PCI, mais elle peut, dans certains cas, le documenter. Par conséquent, toute enquête orale ne relève pas du PCI. Si les témoins racontent des souvenirs liés à un passé révolu, les témoignages ne sont pas considérés comme ayant trait au PCI.

Ex : Un témoin qui évoque un métier ayant disparu ne parle pas de PCI. S'il raconte en revanche comment un outil encore utilisé par certains agriculteurs était utilisé dans son enfance, ses propos s'intègrent bien au PCI.

> Les labels de type AOP ou AOC ne sont pas du PCI : ils sont plutôt axés vers un territoire et ont une vocation commerciale, tandis que le PCI met l'accent sur les praticien.nes.

> 11h05 à 12h05 (pause de 11h25 à 11h40) : Les cadres internationaux et français, par Thomas Mouzard

Notion de PCI n'est pas née du jour au lendemain en 2003 : elle s'inscrit dans la continuité de réflexions internationales et nationales.

À échelle internationale : Réflexions amorcées dès le milieu du XX^e siècle, au moment où les politiques culturelles s'internationalisent avec la création de l'Unesco. Discussions sont nombreuses aux lendemains de l'adoption de la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel par l'Unesco (1972) dans laquelle certains pays ne se reconnaissent pas. Puis, en 2001, Déclaration universelle sur la diversité culturelle (https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre), qui prépare l'adoption de la Convention sur la sauvegarde du PCI, adoptée en 2003. En 2005, Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000142919_fre.

PCI est transversal : il fait le pont entre patrimoines naturel et culturel car pour préserver la biodiversité, il faut préserver certaines pratiques qui lui sont favorables.

À échelle nationale : PCI dans la continuité de ce qui a été appelé :

- "folklore" au XIX^e siècle, au moment de la naissance de la science ethnologique.
- "arts et traditions populaires" au début et milieu du XX^e siècle, très en lien avec le développement des écomusées et musées de société.
- "patrimoine ethnologique" de 1980 au début des années 2000, plutôt axé sur de la recherche (en témoigne la création de deux grandes revues de recherche : *Terrain* et *Ethnologie française*).

=> Le nom change pour désigner un même objet d'étude : la culture, au sens large, au sens anthropologique du terme. Le passage du patrimoine ethnologique au PCI marque toutefois un changement de paradigme dans le monde patrimonial puisqu'il inclut les porteurs de pratique dans le processus de patrimonialisation. Héritier de la mission du patrimoine ethnologique, le Ministère préconise la collaboration avec des chercheurs ou des experts afin d'assurer une mise en contexte ethnologique de la pratique et un partage des questionnements ethnologiques susceptibles de faire avancer la recherche dans ce domaine. Le travail avec un expert répond aussi à des contraintes calendaires : les porteurs des pratiques ne sont pas toujours en mesure de se libérer du temps pour faire avancer le dossier. Enfin, le regard de l'expert peut favoriser un rôle de médiation, important pour que la fiche fasse consensus.

Le cadre international :

Trois dispositifs de reconnaissance de l'Unesco :

- **La Liste de sauvegarde urgente** (1 élément inscrit par la France), qui vise à sauvegarder. Après quelques années, un élément peut passer de cette liste à la liste représentative s'il n'est plus en danger de disparition.
- **La Liste représentative** (24 éléments inscrits par la France), qui vise à faire connaître le PCI mais qui est surutilisée par les Etats-Parties. Les candidatures sont aujourd'hui limitées à une tous les deux ans pour la France, ce qui cause un effet de concurrence tout à fait contraire à l'esprit de la Convention. Les candidatures multinationales sont encouragées depuis quelques années. Elles seront probablement bientôt soumises elles aussi à des réglementations.
- **Le Registre des bonnes pratiques** (3 éléments inscrits par la France), qui visibilise des dispositifs inspirants et efficaces pour la sauvegarde d'un élément.

Le cadre français

Convention de l'Unesco signée en 2006 par la France.

Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel (**INPCI**) créé en 2008.

Env. 550 pratiques incluses à ce jour : 1/3 savoir-faire liés à l'artisanat, 1/3 jeux ou pratiques physiques, 1/3 fêtes, carnivals, rituels, et pratiques orales, musicales et chorégraphiques.

Validation par le Comité national du Patrimoine Culturel Immatériel (**CNPCI**), qui se réunit 3-4 fois par an.

L'inventaire est le reflet de demandes sociales et des initiatives portées par la société civile : c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'un élément ne figure pas sur l'INPCI qu'elle ne relève pas du PCI. Il est possible qu'elle n'y figure pas parce que celles et ceux qui le pratiquent n'ont pas initié de démarche en ce sens.

Au-delà des deux chargé.es de mission PCI au Ministère de la Culture, il y a toute une galaxie du PCI :

- les conseillers à l'ethnologie dans les DRAC.
- les écomusées.
- de nombreuses associations.
- des ethnologues et des professionnels du patrimoine.
- les 12 ethnopoies, qui travaillent chacun sur des sujets de recherche :

Centre français du Patrimoine culturel immatériel (Vitré, 35)

« Réinventer les musées populaires » ; Musée d'Arts et Traditions populaires (Champlitte, 70)

« Ethnopôle basque » ; Institut culturel basque (Ustaritz, 64)

« La fabrique sociale orale » ; Maison du patrimoine oral de Bourgogne (Anost, 71)

« GARAE » - Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique (Carcassonne, 11)

« CIRDOC » - Institut Occitan (plusieurs sites en Occitanie) - Ethnomusicologie.

« Musiques, territoires, interculturalités » ; Centre des musiques traditionnelles (Villeurbanne, 69)

« Savoirs de la nature » ; Musée et jardins de Salagon (Mane, 04) - Ethnobotanique.

« Pays de Courbet, art et territoire » ; Musée départemental Gustave-Courbet (Ornans, 25)

« La Fabrique des patrimoines » (Hérouville-Saint-Clair, 14) - Ethnologie du littoral, marin et portuaire.
« Humanités océanes » ; Centre Intermondes (La Rochelle, 17) - Métissage et circulations culturelles ;
Imaginaire de l'habiter et condition écologique ; Réemplois des patrimoines en contexte post-colonial.
« Migrations, frontières et mémoire » ; Centre du patrimoine arménien (Valence, 26)

12h05-12h35 : Décrypter une fiche PCI

Il y a de nombreuses autres actions que l'inclusion à l'INPCI pour sauvegarder un PCI, mais le décryptage d'une fiche est intéressant car la fiche cristallise tous les axes à suivre quand on souhaite sauvegarder un PCI.

Lecture de la fiche "Les gestes du travail pour la collecte du tilleul dans les Baronnies provençales" (en PJ), portée par le Parc des Baronnies provençales, et acceptée en septembre 2024.

Fiche exemplaire à tous points de vue :

- très complète et très bien rédigée.
- fiche n'est pas un but en soi. C'est un outil parmi bien d'autres pour revaloriser la filière du tilleul (cf sections sur les Actions de sauvegarde et de valorisation).

CF PAGE SUIVANTE : la structure d'une fiche INPCI et les attendus pour chaque section.

Intervention d'Alexandre Vernin, chargé de mission au PNRBP, qui évoque les autres actions de valorisation du tilleul mises en place par le Parc et le processus de rédaction.

Présentation de l'exercice facultatif à réaliser pour l'intersession du jeudi 05.12 (12h - 13h) :

Mise en situation : "Vous êtes chargé.e de mission au Ministère de la Culture, le parc des Monts d'Ardèche vous soumet 5 fiches pour des inclusions à l'INPCI. Vous en parcourez une et vous devez définir : si la pratique relève bien du PCI tel que défini par l'UNESCO, si certaines catégories sont à reprendre, ses points forts...."

Les fiches sont en PJ : je vous laisse en choisir une selon votre intérêt et la parcourir rapidement pour essayer de repérer les points positifs et négatifs. Nous partirons de vos remarques lors de l'intersession.

Question en suspens, à traiter lors de la prochaine session du vendredi 06.12 (9h30-12h30) :

Qui est légitime pour déposer une fiche? quelqu'un de la communauté exclusivement? et doit elle faire l'objet d'une concertation/ présentation à la communauté concerné

0. Description sommaire	Paragraphe qui résume les enjeux de la pratique.
I. Identification de l'élément 1. Nom 2. Domaine(s) de classification de l'UNESCO 3. Communauté, groupes et individus liés à la pratique 4. a. Localisation de la pratique b. Pratique similaire en France ou à l'étranger 5. Description détaillée de la pratique 6. Langue 7. Elements matériels liés à la pratique a. Patrimoine bâti b. Outils et supports	1. Intitulé de la fiche 2. Le ou les domaines concerné.s 3. Texte détaillé citant les personnes grâce à qui la pratique perdure et leur rôle. 4. a. Texte qui détaille les lieux (en option : carte). b. Texte qui nomme les autres foyers de la pratique. 5. Partie la plus longue de la fiche (env. 5 pages de texte) : l'ensemble des étapes doit être détaillée, avec des photographies. 6. Français ou bien langue.s régionale.s (préciser) 7. a. Bien détailler les caractéristiques architecturales b. Lister l'ensemble des outils indispensables
II. Apprentissage et transmission de l'élément 1. Modes d'apprentissage et de transmission 2. Personnes/organisations impliquées	<i>Cette section est souvent la moins remplie. Elle doit faire 2 pages min.</i> 1. Écoles, formations (initiales ou continues), institutions, transmission familiale ? Développer. 2. Citer et détailler les acteurs de cette transmission.
III. Historique 1. Repères historiques 2. Évolution/adaptation/emprunts	<i>Cette section doit faire entre 2 et 3 pages.</i> 1. Quelques repères sur l'histoire de la pratique. 2. Indispensable pour montrer son caractère vivant !
IV. Viabilité de l'élément et mesures de sauvegarde envisagées 1. Viabilité a. Viabilité b. Menaces et risques 2. Mises en valeur et mesure(s) de sauvegarde existantes a. Modes de sauvegarde et de valorisation b. Actions de valorisation à signaler c. Modes de reconnaissances publiques 3. Mesures de sauvegarde envisagées 2. Documentation a. Inventaires déjà réalisés b. Bibliographie c. Sitographie d. Filmographie	a. En l'état, la pratique peut-elle perdurer ? b. Détailler les menaces et risques (économiques, environnementaux, désintérêt de la population....). a. Détailler ce qui permet de sauvegarder la pratique. b. Détailler les actions de sauvegarde existantes. c. Labels ? Métier d'art ?... 3. Cette section est fondamentale . Elle doit refléter les échanges qui ont eu lieu au sein de la communauté tout au long de la démarche et traduire le dynamisme du groupe, qui va donner suite à l'inclusion. a. Il est rare que des inventaires aient déjà été réalisés. b. Lister les références bibliographiques. c. Lister les ressources numériques. Mettre les liens. d. Lister les ressources audiovisuelles. Mettre les liens.
V. Participation des communautés, groupes et individus 1. Praticiens rencontrés 2. Lettres de consentement reçues	1. Attention, il est impératif qu'un nombre important de praticiens (min. 5) aient été rencontrés. 2. Lettres fournies par les praticiens et leurs soutiens à placer en pièces jointes. Bien anticiper ces lettres : les demander dès le début, en envoyant des modèles.
VI. Métadonnées de gestion 1. Rédacteurs de la fiche 2. Comité scientifique 3. Données d'enregistrement	1. Décliner l'identité du ou des rédacteurs. 2. Décliner l'identité du ou des chercheurs associés (il est conseillé d'intégrer un ou deux chercheurs à la démarche). 3. C'est le Ministère qui remplit cette section.

***12h -12h10 Connexions et accueil : rappel de l'exercice proposé.**

Mise en situation : Vous êtes chargé.e de mission au Ministère de la Culture, le parc des Monts d'Ardèche vous soumet 5 fiches pour des inclusions à l'INPCI. Vous en parcourez une et vous devez définir : si la pratique relève bien du PCI tel que défini par l'UNESCO, si certaines catégories sont à reprendre, les points forts etc.

*** 12h10-12h40 : Fiche n°1 - Le savoir-faire des toitures en Lauze dans les monts d'Ardèche**

Excellente fiche.

Quelques points d'amélioration :

- Section "Communauté, groupes et individus"
 - > aucune mention de collectivités, serait à ajouter
 - > être plus précis (on lit "des associations locales..." : préciser lesquelles, et donner des exemples précis d'actions)
 - Section "Lieux de la pratique" : pourrait être plus longue (paragraphe qui précise la cohérence du territoire) + carte ?
 - Section "Pratique similaire en France ou à l'étranger" : **si la pratique existe dans 47 autres départements, il aurait été pertinent de travailler à échelle nationale, avec une seule fiche pour le pays, incluant des spécificités locales.**
 - Section "Description" : très bien d'avoir mis autant de photographies et d'avoir pris l'initiative de créer des sous-parties, qui facilitent la lecture.
- Ne pas hésiter, selon le sujet, à ajouter un paragraphe sur l'aspect esthétique, l'aspect économique...!
- Section "Outils, objets, matériaux, supports" : très pertinent d'avoir travaillé sous forme de glossaire/dictionnaire.
 - Section "Modes d'apprentissage et de transmission" : très bien d'avoir fonctionné par paragraphes. En revanche, ne pas hésiter à être plus précis : ex pour les "stages", pas du tout pareil si ce sont des initiations d'une journée ou des stages de 2 mois...
 - Section "Personnes impliquées dans la transmission" : très bien. Souvent section redondante avec la section "communauté", voir ce qui est le plus pertinent au cas par cas.
 - Section "Historique" : taille idéale (env. 1 page), pas nécessaire d'en faire trop dans cette section si les sources sont de qualité (cf sections sitographie, vidéographie, bibliographie). Ce qui compte c'est la pratique à l'époque contemporaine.
- Très bien d'avoir à nouveau créé des sous-sections.
- Section "Viabilités et mesures" : très longue, ce qui témoigne du dynamisme de la pratique et de la communauté. C'est très bien.
 - Sections Bibliographie, vidéographie, sitographie : très complète, ce qui témoigne de la qualité de la recherche.
 - Section "Praticiens rencontrés" :

Très nombreux, pertinent car ne sont pas tous impliqués depuis le même prisme.

Aurait été possible de créer des sous-sections/ typologies pour faciliter la lecture (ex : les propriétaires de biens avec des toitures en lauze, les artisans, les services des collectivités...)

Pas nécessaire de mettre les numéros de téléphone (pose la question des RGPD puisque les fiches sont ensuite publiées).

- Section "Rédacteurs" : le Parc des Monts d'Ardèche n'est pas mentionné... C'est un peu dommage, il faudrait que la chargée de mission qui a coordonné le projet soit citée.
- Section "Comité scientifique" : proposition de faire valider les fiches par les conseils scientifiques des Parcs. Pas toujours pertinent : l'idée de cette section est plutôt d'avoir un recul critique via un expert venant du domaine universitaire. Possible d'intégrer des personnalités du conseil scientifique, mais à condition qu'elles aient une réelle expertise sur le sujet de la fiche. Sinon, peu utile.

* 12h50-13h10 : Fiche n°2 Les savoir-faire liés à l'irrigation gravitaire à Sainte-Marguerite-Lafigère

Plusieurs points faibles :

- * Fiche très courte (13 pages) / La taille idéale est entre 20 et 35 pages.
- * Logos du Ministère datés : vérifier avant envoi que les éléments sont à jour.
- * Titre de la fiche semble extrêmement localisé alors même qu'il existe des pratiques d'irrigation gravitaire dans plusieurs régions françaises.
- Pose la même question que dans la fiche précédente : **fiche à échelle nationale semblerait plus pertinente**. Précisément, fiche qui a été préparée et validée début 2024 (CF PJ ou bien sur la page inventaire du Ministère, dans la rubrique "savoir-faire" : [cliquer ici](#)), en vue d'une intégration de la France à la fiche déjà inscrite à l'Unesco sur l'irrigation ([cliquer ici](#)).
- * Section "Description de la pratique" est beaucoup trop courte (doit faire env. 5 pages)
- * Section "Modes d'apprentissage et transmission" : il faut donner des précisions pour chaque organisation citée en expliquant en quoi elle soutient la pratique.
- * Section "Mesures de sauvegarde envisagées" non renseignée : c'est l'une des rubriques les plus importantes car elle montre qu'une dynamique a été créée !
- * **Pas de soutien ni consentement.**

Une lettre de consentement = toutes les personnes citées dans la partie "praticien rencontré et contributeur de la fiche" doivent déposer une lettre de consentement dans laquelle ils attestent avoir participé à la démarche et la soutenir. Ce sont les personnes directement en lien avec le projet. "Permet d'assurer que leur nom n'a pas été cité sans leur accord (ce qui serait contraire au principe participatif inhérent au PCI).

Une lettre de soutien = institutions/organisations/collectivités qui ne sont pas directement actives mais qui sont concernées.

ATTENTION, il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour demander ces lettres. Il est aussi conseillé de proposer des modèles aux personnes. Surtout, bien leur rappeler qu'il ne s'agit pas d'une inscription à l'Unesco (souvent des confusions).

* Seulement 2 praticiens rencontrés, ce n'est pas du tout suffisant : fiche doit être inclusive et donc associer les autres artisans à cette démarche.

Remarques sur les fiches non traitées pendant l'intersession :

Traditions et pratiques festives liées à la castanéiculture :

Très bonne fiche! Parfaite, répond tout à fait aux attentes.

Le moulinage en Ardèche

* Ton manque de scientificité "*Il y a tout d'abord les entreprises, détentrices de ce savoir-faire, mais également des gardiens de la mémoire qui œuvrent à la promotion de cette histoire pour éviter qu'elle ne sombre dans l'oubli et enfin, il y a la mémoire collective ardéchoise.*"

"La communauté du Moulinage est bien évidemment composée des entreprises encore en activité"

"Malheureusement, c'est une histoire qui s'est mal terminée."

Ne pas dire "nous" dans la fiche.

=> **Il ne faut pas essayer de jouer sur l'émotion, garder un ton scientifique. Ce n'est pas un travail de recherche mais il est indispensable de respecter certains attendus rédactionnels.**

* Description détaillée doit être une section longue : grand minimum 3 pages, idéalement plus (5-6).

* Point positif : historique bien développé !

* Mesure de sauvegarde envisagée : section ne fait que 4 lignes, pas du tout suffisant, ne traduit aucune dynamique ou émulation créée grâce à la fiche.

La technique de la fonte à la cire perdue pour la réalisation d'un bijou :

Plusieurs points faibles

* Fiche centrée autour du témoignage d'une seule praticienne alors même qu'il est signalé que la pratique est exercée par d'autres artisans français. La fiche va donc à l'encontre de la notion d'inclusivité inhérente au PCI : il faudrait étendre l'aire géographique et associer les autres artisans à cette pratique.

* Aucune lettre de soutien ni de consentement n'a été fournie, ce qui est rhédocitaire.

* La fiche est très laconique (13 pages très illustrées, quand la moyenne conseillée est de 20 pages, plus s'il y a des illustrations).

*** 9h30 - 9h45 : Accueil (présentation de la séance, sondage présence prochaines dates)**

*** 9h45 - 10h25 : I. Synthèse de la première séance : Identifier un PCI**

Jeu à partir d'un programme d'activités du PNR Causses du Quercy. Participant.es doivent mettre un pouce dans le clavardage s'ils pensent que l'activité relève du PCI. Puis interventions orales pour expliquer leur choix.

Activité 1 : Démonstration des savoir-faire du patrimoine bâti

"JP Arbelet, menuisier, vous ouvre les portes de son atelier et y accueille ses collègues artisans bénéficiaires de la marque Valeurs Parc sur la restauration du patrimoine bâti. Maçons, charpentiers, menuisiers, murailles seront présents pour vous parler de leur travail, faire des démonstrations de savoir-faire et vous proposer des ateliers d'initiation." "Sébastien Pousse, murailleur pierre sèche, adhérent de la marque Valeurs Parc, nous propose la visite d'un chantier de pose de calades à la chaux et joints de sable".

==> **Relève du PCI.** 2 domaines concernés : "Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel" et "Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers" car matériaux naturels (pierre, bois etc.) mais aussi car ces techniques de construction apparaissent comme autant d'alternatives durables aux systèmes standardisés de construction en béton etc.

Question : Est-il possible de revendiquer aussi sur son territoire une pratique (ex : celle de la construction en pierre sèche) qui a été portée sur d'autres territoires, même sans avoir fait partie des porteurs de la démarche pour l'inclusion à l'INPCI (Inventaire national du PCI) ou l'inscription à l'Unesco ?

--> Oui. Tout à fait possible de mettre en place des projets de sauvegarde de la construction en pierre sèche même sans avoir été associé à la fiche d'inclusion à l'Inventaire national du PCI, réalisée à échelle nationale (car il est évident que pour des fiches d'ampleur nationale, même si les rédacteurs essaient d'être le plus inclusif possible et de travailler avec un grand nombre d'acteurs, ils ne peuvent pas forcément être exhaustif). Par contre, s'il y a vraiment une volonté de faire de la construction en pierre sèche l'un des axes de travail du Parc, il serait intéressant d'essayer de rejoindre le réseau d'acteur car réseau dynamique, bien fédéré, qui travaille collectivement sur de nombreux outils et modes de valorisation.

Remarque d'Arnaud Berat : Réflexion sur une suite possible de cette formation : la Fédération pourrait peut-être copiloter des projets de fiche qui seraient justement à échelle nationale /inter-Parc.

--> En effet, le Ministère encourage de plus en plus des fiches qui sont réalisées à échelle nationale, et qui précisent en leur sein les variations locales, plutôt que d'inclure une multiplicité de fiches sur une même pratique, déclinée dans plusieurs territoires (idem à échelle de l'Unesco : candidatures multinationales sont très encouragées).

Mais, question qui se pose est toujours celle de la coordination et du portage du projet, qui est nécessairement plus complexe lorsque de nombreux territoires, parfois très éloignés géographiquement, sont associés à la démarche. Donc semble tout à fait pertinent que la Fédération, qui est un réseau déjà bien structuré, puissent prendre en charge tout ou partie de cette coordination.

Activité 2 : Balade cyc'leau : du karst à la rivière

Randonnée vélo. A l'horizon du changement climatique, anticiper les évolutions du fonctionnement des rivières est un enjeu à l'échelle mondiale comme locale. Mais comment faire lorsque la rivière est alimentée par un réseau souterrain invisible mais bien présent sous nos pieds, le karst ? Au cours d'une balade à vélo d'environ 20 km entre la résurgence de l'Ouyse et sa confluence avec la Dordogne, accompagnés par les hydrogéologues, découvrez les travaux du Parc sur cet hydrosystème singulier.

=> Ne relève d'aucun domaine du PCI. Doute possible avec la catégorie des "connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers" car l'hydrogéologie témoigne en effet d'une connaissance très fine de la nature, mais n'implique aucune pratique humaine. Pourrait relever du PCI si, par exemple, il y avait une production de taille de bijoux en karst, ce serait alors un savoir-faire.

Activité 3 : Pecten maximus

Inauguration de l'oeuvre d'art refuge. Couverte de sa peau, de 8 000 coquilles Saint-Jacques ! Discrète au bord du chemin, elle capte la lumière du causse pour nous la restituer de ses couleurs venues du fond des mers.. Sa coque en bois évoque un bateau renversé, prêt à reprendre les flots. Lieu d'émerveillement, l'oeuvre s'inspire de la spécificité géologique du site et valorise le coquillage, matière durable et sensible pour un voyage insolite dans le temps et les imaginaires.

=> Ne relève pas du PCI car c'est une pratique artistique personnelle, une expression artistique contemporaine. Ne relève pas d'un savoir-faire partagé, collectif.

Si la sortie était plutôt tournée vers le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, ce serait en revanche bien dans le PCI car le pèlerinage est reconnu à l'INPCI et à l'Unesco, au titre des rituels et pratiques sociales.

Question : Est-ce qu'on peut mentionner, dans une fiche PCI, des oeuvres/pratiques artistiques en lien avec le PCI ?

--> Oui, bien sûr. L'oeuvre n'est pas un PCI en tant que tel mais elle valorise, visibilise un PCI.

Ex : Si dans ce cas précis, l'oeuvre en coquilles Saint-Jacques avait été réalisée sur un territoire où il existe un artisanat à partir des coquilles, ce serait bien un exemple de valorisation du PCI.

Question : Est-ce qu'on peut mentionner, dans une fiche PCI, les aspects olfactifs et sonores du PCI ?

--> Oui, bien sûr. le patrimoine olfactif n'est pas un PCI en tant que tel puisqu'il ne met pas en jeu une pratique humaine collective, mais l'aspect olfactif peut en revanche être mentionné au sein d'une fiche. Tout ce qui est en lien avec la pratique (aspects esthétiques, olfactifs, économiques...) peut être indiqué dans la fiche.

Exemple : dans les Marais du Cotentin et du Bessin, il y a une odeur spécifique due au fauchage. Cette odeur émane bien d'un PCI qui est la pratique du fauchage, même si aujourd'hui ce fauchage n'est plus réalisé à la main mais avec des **outils motorisés (ce n'est pas du tout incompatible avec la notion de PCI puisque le PCI connaît nécessairement des adaptations technologiques à l'époque contemporaine).**

Activité n°4 : Pastres de las estellas (Bergers des étoiles)

Lecture scientifique et poétique du ciel. Mathieu et Emmanuel vous guideront à travers les constellations, chacun avec leur regard. Mathieu, poète et rêveur, relie les histoires aux étoiles, les étoiles aux histoires ; Emmanuel, passionné d'astronomie dans le ciel profond grâce à son exceptionnel télescope pour sublimer le moment.

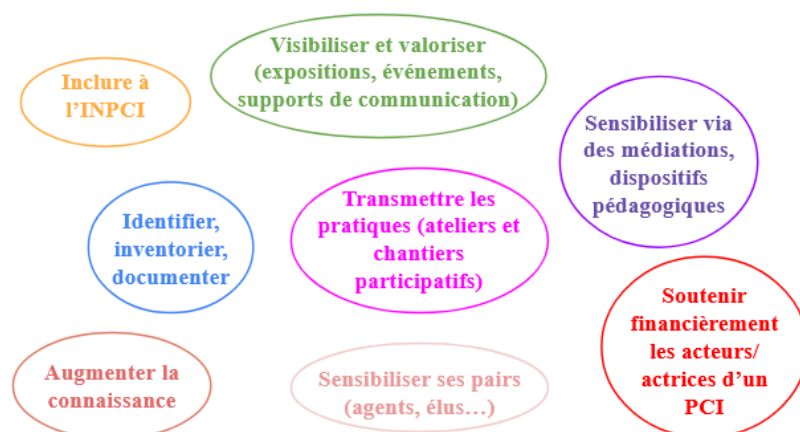
==> Activité telle qu'elle est ne relève pas du PCI car approche scientifique et approche poétique (attention, tout conte ne relève pas du PCI, si le conteur raconte une histoire qu'il a inventée, ce n'est pas du PCI : ne relève du PCI que si ce sont des histoires qui se sont transmises, qui viennent du territoire etc).

MAIS la pratique de lectures du ciel pourrait éventuellement être reconnue à l'INPCI ou à l'Unesco comme une pratique sociale liée à la connaissance de l'univers (2 catégories Unesco).

* 10h25-12h : II. Quelles actions de sauvegarde ?

Toutes les actions n'agissent pas sur les mêmes leviers, ne sont pas destinées aux mêmes publics, donc plus on conjugue des modalités variées d'actions, plus le plan de sauvegarde est complet et pérennise la pratique.

8 modalités d'action identifiées (**la plupart des projets sont en lien avec plusieurs de ces catégories**) :



Identifier, inventorier, documenter :

Le diagnostic ou pré-inventaire est un préalable indispensable aux autres actions car :

- il permet d'identifier les pratiques sur le territoire, d'estimer leur viabilité et donc de juger l'urgence des plans d'actions à mettre en place.
- il suscite des échanges avec les praticiens. Or ces échanges guident la réflexion sur les actions à mettre en place : le plan d'action doit être coconstruit au maximum avec les porteurs des pratiques, qui doivent également en être les principaux bénéficiaires.

Inclure à l'INPCI :

Ne doit pas être une fin en soi, plutôt un outil parmi d'autres.

Réponse aux questions posées dans les précédentes séances =

a - Concrètement, qu'est-ce qu'apporte l'inclusion ?

N'est pas un tremplin pour l'Unesco car une seule candidature possible tous les deux ans, donc peu de pratiques concernées, pas non plus d'obligations juridiques, ni de subventions reçues automatiquement = important d'être très transparent sur le sujet.

MAIS intérêts sont :

- de mettre en valeur les acteurs d'une même communauté, ce qui peut s'avérer extrêmement bénéfique pour des pratiques souffrant d'un déficit d'image ou étant perçues comme passéistes. Leur inscription souligne au contraire qu'elles sont dynamiques et en mesure de répondre à des enjeux contemporains.
- d'attester l'intérêt public d'un élément du PCI : si une pratique est officiellement reconnue, il importe d'agir pour en assurer la pérennité. Facilite l'obtention de subventions.
- de favoriser le dialogue et le faire-ensemble entre détenteurs d'un même savoir-faire et ainsi de créer une dynamique collective, qui sera à même de porter des actions de sauvegarde et donc va bonifier l'offre culturelle, attirer du tourisme...

La démarche est aussi importante que l'inclusion ou non à l'inventaire puisqu'elle marque le début d'un cheminement collectif. Il est fondamental de continuer à animer ce collectif une fois l'élément inclus.

b- Qui est légitime pour déposer une fiche ?

Parcs et collectivités sont légitimes à condition évidemment de pouvoir attester des échanges avec les praticien.nes.

Très souvent ces collectivités externalisent la démarche en faisant appel à un expert, qui assure un rôle important de médiation entre les différents acteurs... rôle de médiation que n'assument pas toujours les représentants d'association etc., dont les partis pris sont souvent moins inclusifs (rivalités personnelles qui excluent certains porteurs de la pratique de la démarche etc etc.).

Pour attester de la contribution des communautés, la fiche inclut des lettres de soutien (réalisées par les contributeurs de la fiche) et de consentement (réalisées par des collectivités, élus, organisations). Il est conseillé de les demander bien en amont, et de proposer des modèles à remplir (qui spécifient bien qu'il s'agit d'une inclusion à l'inventaire national, et pas de l'Unesco!).

c - Quels délais pour ces démarches ?

Varie beaucoup selon le cadre géographique et la nature de la démarche. Quand la fiche est un axe parmi d'autres de valorisation mais que la pratique est déjà bien connue, les acteurs fédérés etc, la rédaction est assez rapide. Si la fiche en revanche est un prétexte pour initier une dynamique, le travail est plus complexe car il faut identifier et fédérer les acteurs via un groupe de travail.

Il semble difficile de faire moins de 6 mois puisqu'il :

- faut intégrer au moins 1 (voire 2-3) séances de travail collectives, ce qui n'est pas évident à caler dans les emplois du temps de chacun et demande donc à être anticipé.
- faut prendre en compte des temps de relecture : chaque contributeur doit disposer d'au moins 2 semaines pour relire la fiche et proposer des amendements. Il est important de bien indiquer en amont aux relecteurs que la fiche sera publiée en ligne et donc publique. (Pour des raisons de RGPD, peut-être mieux de ne citer que les mails des contributeurs, sans préciser les numéros de téléphone).

d - S'il y a la volonté de mener à bien une démarche d'inclusion à l'INPCI mais que la pratique dispose déjà d'une autre fiche, sur un autre territoire, quelle est l'option la plus pertinente : en faire une similaire ou bien voir s'il est possible de s'associer à la première démarche ?

--> Semble extrêmement intéressant de prendre contact avec les porteurs de la première fiche pour leur expliquer qu'il y a une volonté de patrimonialisation sur votre territoire mais que la tendance actuelle n'est plus à la multiplication des fiches sur une seule pratique. Il s'agit plutôt de créer des fiches sur un territoire élargi, qui intègre en leur sein la mention des spécificités territoriales. Leur expliquer qu'il ne s'agit pas de diminuer l'intérêt de leur pratique ou de les concurrencer mais au contraire d'être pleinement dans l'esprit de la convention de l'Unesco, qui met l'accent sur l'inclusivité et le dialogue et vise à fédérer des groupes d'acteurs concernés par une pratique semblable.

Convaincre les porteurs de la fiche initiale de travailler à une réécriture semble l'étape la plus complexe, sinon pas vraiment de raison pour que le Ministère refuse, bien au contraire.

Augmenter la connaissance et questionner par des projets de recherche

* Financements d'enquêtes ethnologiques (recherches bibliographiques, captation/transcription d'entretiens...)

* Préparation de thèses.

CIFRE : Pour des projets de recherche plus aboutis, les Parcs peuvent recruter un doctorant dans le cadre d'un CIFRE (contrat doctoral passé entre une entreprise, un doctorant et une université ou un laboratoire de recherche).

Si le projet commandé par le Parc des Boucles de la Seine normande ne recoupe que partiellement le PCI (mémoire industrielle de Pont-Audemer), les sujets choisis peuvent s'inscrire pleinement dans une réflexion sur le patrimoine culturel immatériel. Env. 11 000 an/Parc.

Il est vivement conseillé d'anticiper (y compris dans les budgets) les modalités de valorisation avant d'initier de financer un travail de recherche.

Transmettre les pratiques par des ateliers et chantiers participatifs

Action la plus fondamentale pour qu'une pratique perdure, c'est d'assurer que d'autres personnes se mettent à la pratiquer.

Ex des ateliers de l'Ethnothèque dans le Parc des Boucles de la Seine, par Emmanuelle Cressent :

L'Ethnothèque (musée du Parc) organise des ateliers participatifs pour transmettre les savoir-faire locaux et répondre au besoin actuel de diminution de notre empreinte carbone en réactivant des savoir-faire directement utilisables dans notre vie quotidienne, qui se trouvent adaptés à nos besoins actuels. L'offre d'ateliers s'enrichit d'une année à l'autre avec la création de nouvelles thématiques. Les ateliers existants, à destination des habitants, ont actuellement trait aux thématiques suivantes : usage de la faux, fabrication de bardeaux, restauration de puits, fabrication de briques en argile. En 2025, un atelier autour de la fabrication du torchis sera proposé pour la première fois. Les ateliers sont co-animés par la chargée de mission du Parc et par un artisan spécialiste du savoir-faire, identifié grâce aux partenaires du Parc ou grâce au chargé de mission éco-matériaux. Le budget annuel des ateliers est de 3 000 euros (pour env. 5 ateliers), essentiellement consacré à la rémunération des intervenants. Les ateliers étant désormais bien identifiés des publics et des partenaires, l'objectif serait d'y associer des collectes de témoignage filmées, en amont ou en aval du chantier, sur le sujet de l'atelier.

Visibiliser et valoriser les pratiques par des expositions, événements et supports de communication

Conférences, journées à thème, tables rondes, expositions temporaires ou permanentes, newsletter.

Ex : Réouverture d'un musée de la glace (savoir-faire autour de l'extraction de la glace, réflexion sur la prévue dans le Parc de la Sainte-Baume depuis plusieurs années. Se pose surtout la question de la difficulté à maintenir un intérêt sur un projet qui est long à initier du fait des recherches de financements. Les financements sont désormais obtenus pour une étude de faisabilité sur cette réouverture, mais entre temps, les partenaires (communautés de commune etc) ont aussi pris la gestion d'autres musées, qu'elles doivent entretenir et financer.

Attention toutefois : savoir-faire autour de la glace ne peuvent pas relever du PCI s'il n'y aucune déclinaison contemporaine - il peut y avoir un changement de destination - ex la yole de Martinique traditionnellement utilisée pour le transport est désormais sportive et cela suffit à en faire un PCI - mais s'il n'y en a pas et que le savoir-faire a disparu, ce n'est pas un PCI.

Ne pas sous-estimer l'importance du relais de communication, qui est déjà fondamental : relayer les activités de vos partenaires qui ont trait au PCI visibilise les pratiques et donc participe à leur sauvegarde.

Sensibiliser les habitants à l'importance du PCI par des médiations et dispositifs pédagogiques

A destination des adultes et des enfants : jeux, dispositifs interactifs, médiations (visites contées, escape game...).

Soutenir financièrement les activités de sauvegarde du PCI

Artistes, artisans... Peut s'adapter à tous contextes..

Par ex : dès que le Parc organise un buffet ou un concours, les prix remportés peuvent être réalisés par des artisans locaux, les repas peuvent mettre en jeu le patrimoine culinaire local..

Si le Parc organise une festivité, il est possible aussi de faire appel à des artistes (musiciens, danseurs) qui travaillent à partir des musiques, danses ou arts du spectacle traditionnels.

Sensibiliser ses pairs (faire de la formation aux agents, convaincre ses élus...)

Ex : La présente formation coordonnée par la Fédération des Parcs à destination des agents des Parcs ne sauvegarde pas directement une pratique mais mise sur le fait que suite à cette formation, les agents vont sauvegarder les PCI sur leurs Parcs.

Exemple d'un projet qui relevait de plusieurs catégories et qui était très intéressant pour sensibiliser les élus :

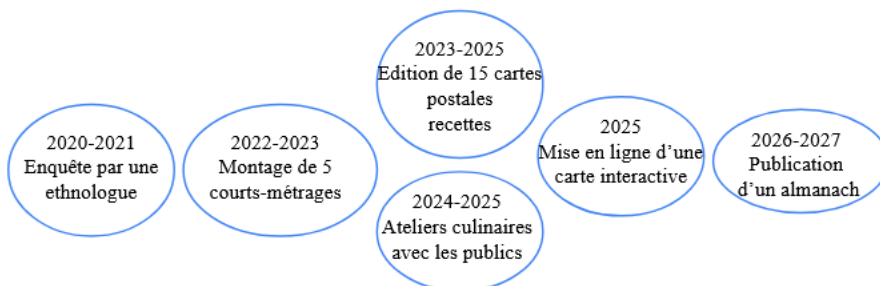
Pendant quelques années, le Parc des Pyrénées catalanes a ouvert l'appel à projets « Palabres d'aquí ». Les collectivités et associations du territoire étaient invitées à programmer des événements en lien avec cinq thématiques, dont deux relevaient du PCI (pastoralisme et catalanité). Les collectivités et associations pouvaient proposer des animations ou bien en choisir parmi les suggestions du Parc. Elles bénéficiaient d'un soutien financier de la part du Parc (à hauteur maximale de 80 % de la manifestation, avec un plafond de 800 euros). À ces manifestations, nécessairement coconstruites, s'ajoutaient quelques événements portés directement par le Parc. Le Parc aurait très bien pu construire seul sa programmation, sans passer par les collectivités (aurait eu les compétences et contacts en interne) mais l'intérêt d'associer les collectivités est justement d'impliquer les élus dans la réflexion sur la programmation, l'animation du territoire et, si l'accent est mis dans l'appel à projet sur le PCI, sur le PCI.

*** 12h-12h15 : III. Exemples de plans d'actions très complets :**

Dans le Parc de Millevaches en Limousin, un même sujet a été valorisé de multiples manières pendant près de dix ans (début de la réflexion en 2019) : le patrimoine culinaire. Sujet choisi car très facile à appréhender par les habitants et concerne une communauté d'acteurs extrêmement large.

Enquête valorisée sous différentes formes (courts-métrages sont des extraits d'entretiens filmés ; l'almanach propose une restitution finale sous forme écrite, qui clôt ce cycle en synthétisant l'ensemble des actions menées). Accès aux cartes postales (depuis la rubrique *A la sopa*) : cliquer [ici](#).

Le patrimoine culinaire limousin (Parc de Millevaches en Limousin)



Réflexion du groupe sur d'autres actions qui auraient pu être menées par le Parc au cours de ce cycle sur le patrimoine alimentaire :

Des actions à destination des professionnels, et pas seulement du grand public : chefs cuisiniers, lycées hôteliers, restauration scolaire.

Autre exemple (non traité pendant la formation) :

La pierre sèche (Parc des Préalpes d'Azur, en collaboration avec la comm. d'agglo. de la Riviera française, et avec le soutien technique des Parcs du Luberon, du Mont Ventoux et du Verdon et de la métropole Nice-Côte d'Azur). Plan pour la période 2023-2027.



* 12h15-12h30 : IV. PCI & transversalité :

Le Patrimoine Culturel Immatériel peut irriguer l'ensemble des actions menées par les Parcs : projets en lien avec la protection de l'environnement, avec l'agriculture, avec l'alimentation, avec la construction (écomatériaux)... Il constitue un support pour appuyer et étayer toutes les missions des Parcs !

Les Parcs du Périgord-Limousin et de Corse l'ont bien compris :

> Le Parc du Périgord-Limousin promeut par diverses actions la sobriété énergétique et lumineuse en encourageant les politiques d'optimisation de l'éclairage public. Il entend ainsi contribuer à la diminution de la pollution lumineuse, protéger l'environnement nocturne et favoriser la réalisation des économies d'énergie. Il candidate d'ailleurs au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE). **Pour accompagner ce projet, le Parc a commandé en 2020 la réalisation de deux vidéos consacrées au rapport des habitants à leur environnement nocturne.** Ces vidéos ne relèvent pas du PCI tel que défini par l'UNESCO puisqu'elles présentent des souvenirs personnels liés la nuit. Elles n'en demeurent pas moins très réussies en ce qu'elles mettent en avant un imaginaire patrimonial local et très inspirantes en ce qu'elles ont été pensées en complémentarité avec les actions menées par le Parc pour la réduction de la pollution lumineuse. Des projets similaires relevant pleinement du PCI pourraient tout à fait être imaginés.

<https://youtu.be/fga6VXpLLTA> ; <https://youtu.be/f28bPMjCXfw>

> Le Parc de Corse, particulièrement confronté aux problématiques de la gestion de l'eau, mène dans le cadre du groupe inter-institutionnel « E chjole di Corsica » des actions pour promouvoir l'irrigation gravitaire, en lien avec le projet d'extension de la candidature multinationale UNESCO à la France*. Le groupe inventorie les différents réseaux gravitaires ainsi que les savoirs et savoir-faire relatifs à leur utilisation pour créer une base de travail commune aux praticiens et techniciens, et relancer leur usage. En parallèle de ces actions, le Parc a initié un partenariat avec l'Association des Rencontres internationales artistiques (ARIA Corse) qui accompagne des pratiques artistiques et culturelles. Le projet, en cours de construction, serait de collecter les récits du territoire (contes, légendes), en particulier sur la thématique de l'eau et des fleuves, afin de les publier dans deux recueils, puis de créer un spectacle qui en serait inspiré. L'ARIA apporterait son expertise, notamment pour la phase de conception d'un spectacle.

*** Pour les candidatures multinationales, il est de plus en plus fréquent que l'inscription soit portée par un groupe de pays, puis étendue à d'autres États volontaires dans les années qui suivent.**

* Prochaines séances : mises en pratique

Chaque participant.e sera invité à identifier un PCI sur son territoire et à proposer des actions pour le sauvegarder.

***12h -12h10 Connexions et accueil : présentation de l'exercice proposé.**

Mise en situation : Vous identifiez un PCI existant dans votre Parc, qui n'a pas encore été valorisé (ou peu) :

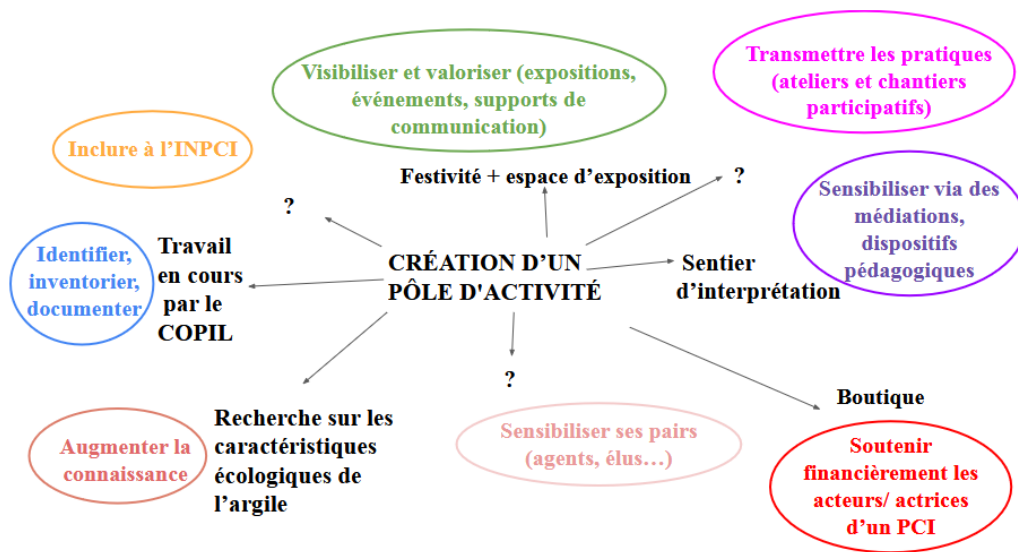
- * intitulé (qui pourrait faire office de titre en cas d'inclusion à l'Inventaire national du PCI)
- * domaine.s du PCI concerné.s
- * membres de la communauté

*** 12h10-12h20 : Réflexion en autonomie**

*** 12h20-12h40 : Restitution de Nicolas Lete (Parc de la Forêt d'Orient)**

Projet porté depuis quelques mois par une commune du Parc pour valoriser les savoir-faire liés à la tuile en argile sur leur territoire car c'est un patrimoine menacé. La commune a donc sollicité la communauté de communes, le département, les deux tuileries encore en activité (qui sont toutes familiales : transmises sur plusieurs générations ; l'une dispose du label "Entreprise du patrimoine vivant"), les Compagnons, quelques associations, la maison de la pensée ouvrière : un comité de pilotage a été créé et s'est réuni à plusieurs reprises. Le but est de donner un nouveau souffle à la filière de l'argile et de créer un espace permettant de fédérer autour de ce patrimoine local. Proposition faite : créer un pôle d'activité comprenant :

- un espace d'exposition.
- un espace de vente.
- un sentier d'interprétation installé dans la commune.
- une festivité autour de l'argile.
- des projets de recherche sur les caractéristiques écologiques de l'argile : purification de l'eau...



Projet n'est pas du tout pensé comme un projet de sauvegarde du PCI or relève complètement de cette démarche ! Modalités de sauvegarde proposées sont déjà variées mais il est possible d'aller plus loin encore :

- inclusion à l'INPCI : facile à réaliser si les acteurs sont déjà fédérés et si tous ces projets se lancent.

Echelle à définir : locale, régionale, nationale ? Nicolas Lete n'a pas recensé beaucoup d'autres tuileries en France (deux) mais ce serait à creuser.

- sensibilisation aux pairs : possible si Nicolas Lete présente la notion de PCI lors du prochain COFIL du projet...

- transmission du savoir-faire : organisation de chantiers à destination des habitant.es qui ont des constructions en argile/tuiles sur leur terrain ?

(cf exemple des ateliers de l'ethnothèque présenté à la séance précédente)

Axe de réflexion proposé par Bertille : important d'identifier les risques qui pèsent sur la transmission puisqu'il n'y a que deux ateliers encore en activité.

Les gérants des ateliers sont-ils âgés ? Ont-ils déjà un successeur ? Reçoivent-ils des apprentis/stagiaires à

qui ils transmettent le savoir-faire ? Les jeunes générations marquent-elles un intérêt pour la pratique ? Selon les réponses à ces questions, des propositions pourront être faites pour faciliter la transmission du savoir-faire (ex : financement par la communauté de communes d'un apprentissage ; aide à l'installation, interventions dans des lycées pour faire connaître le métier...) sans laquelle le PCI ne pourra pas perdurer.

*** 12h40-12h50 : Restitution de Marie Dwerdeiler (Parc de la Narbonnaise en Méditerranée)**

Parc associé à un projet de collecte des chants en occitan : un musicien a été missionné pour collecter ces chants auprès d'artistes et d'habitant.es. L'idée est de reconstituer les chants en entier car sont transmis de manière orale donc peu à peu plus que des bribes. La collecte étant terminée, un.e ethnologue a été missionnée pour mettre en forme la collecte sous forme de publication, qui complètera une série existante du Parc. Une exposition est prévue pour 2027.

Marie Dwerdeiler se demande si les chants en occitan peuvent relever du PCI.

Les participant.es à la session demandent si ces chants sont encore pratiqués aujourd'hui ou non. Marie Dwerdeiler répond que oui : par quelques artistes, dans certaines veillées. La pratique reste très occasionnelle.

Bertille confirme que le projet relève pleinement du PCI (domaines : expressions orales + pratiques sociales) puisque la collecte s'est faite auprès d'artistes et d'habitants. En revanche, si la collecte/recherche avait été réalisée à partir d'enregistrements audios ou d'ouvrages datants d'avant 1950, la pratique ne serait pas vivante, donc ne relèverait pas du PCI.

Rappel de la distinction entre membres de la communauté et partenaires : les membres de la communauté sont ceux qui sont directement concernés par la pratique VS les partenaires offrent un soutien technique ou financier.

Les ethnologues/chargés de recherche/muséologues/ethnopôles/élus et collectivités sont des partenaires, ils ne sont pas (ou rarement) membres de la communauté.

Dans le cas des chants en occitan, la communauté regroupe : les artistes (chanteurs, danseurs, musiciens) qui interprètent des chants en occitan ; toutes les personnes qui assistent aux spectacles/veillées ; éventuellement les artisans qui produisent les instruments et tenues s'il existe des instruments et costumes spécifiques.

*** 12h50-13h : Restitution d'Emmanuelle Cressent (Parc des Boucles de la Seine normande)**

L'artisanat lié au chaume.

Une fiche existe déjà, réalisée par les parcs de Brière et du golfe du Morbihan. Mais l'existence de cette fiche n'empêche par le Parc des Boucles de la Seine normande de travailler sur le sujet : pleins d'actions possibles à mettre en place.

Axe de réflexion proposé : parcourir la fiche existante, voir s'il serait envisageable de contacter les rédacteurs pour proposer une version amendée en changeant d'échelle.

Les savoir-faire de la taille des arbres en têtard.

Domaines : savoir-faire liés à l'artisanat + pratiques et connaissances concernant la nature (car cette pratique favorise la biodiversité etc).

Communauté : agriculteurs et éleveurs ; élagueurs ; habitant.es pratiquant cette taille dans leur jardin ; associations de protection de l'environnement.

Axe de réflexion proposé : penser à des actions de sauvegarde possibles.

*** 13h : Conclusion : les 3 volontaires sont invités à creuser les pistes de réflexion évoquées pendant la séance. Celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de faire leur restitution la proposeront en début de séance prochaine.**

9h30-9h45 : Connexions/accueil/présentation du cycle de formation et de la séance

9h45-10h20 : Restitution de l'intersession.

Les participant.es ont été invité à identifier un PCI existant sur leur Parc et à commencer à envisager la manière dont ils pourraient le sauvegarder. 3 projets restitués :

VOIR LE CR DE L'INTERSESSION CI-DESSUS.

10h20-10h40 : Quelles ressources pour mener un projet PCI ?

3 types de ressources : interlocuteurs pour un appui technique / financements / documentation.

Note : Des ressources documentaires sont proposées dans le guide que vous allez recevoir, ne sont pas détaillées pendant cette séance.

A - Interlocuteurs

1 - Interlocuteurs publics :

2 chargés de mission au M. de la Culture (lily.martinet@culture-gouv.fr ; thomas.mouzard@culture-gouv.fr)

* Dans votre DRAC : le conseiller référent pour le PCI et l'ethnologie.

Vous trouverez les coordonnées de votre référent conseiller à l'ethnologie [en cliquant ici](#).

(Les DRAC de Bretagne, Corse, PACA et Grand-Est vont désigner leurs référents PCI en 2025.)

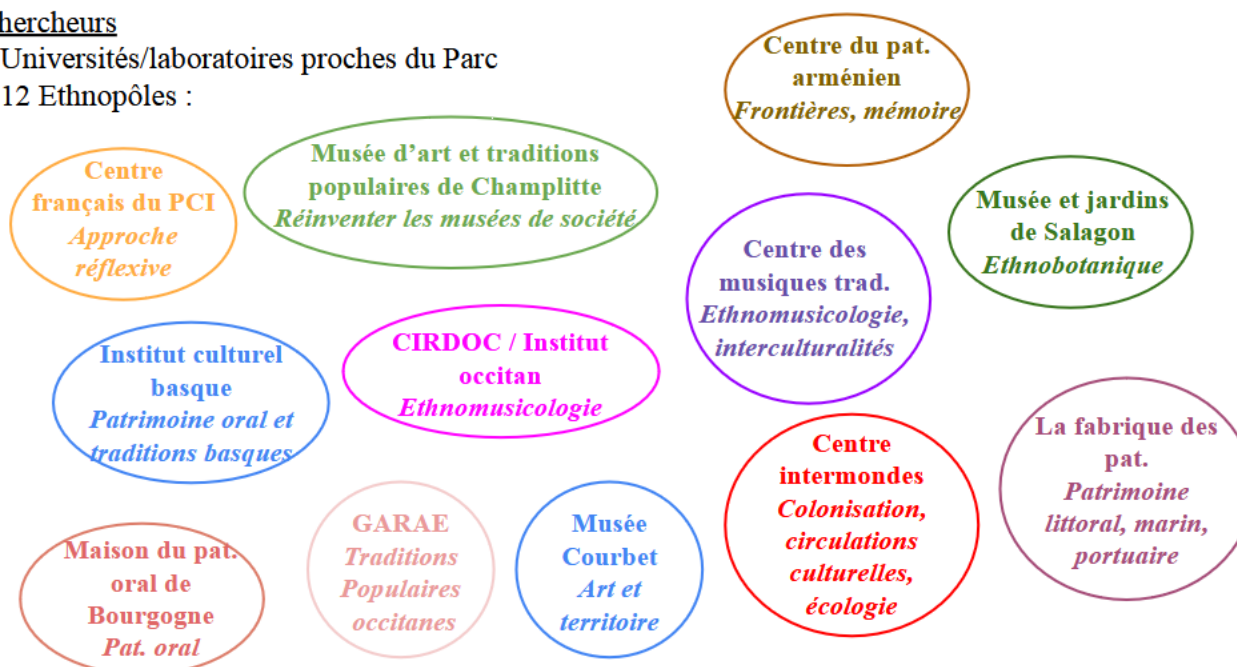
* Le Service Inventaire de votre Région : les chargés de mission « Culture Régionale ».

2 - Chercheurs :

Chercheurs

* Universités/laboratoires proches du Parc

* 12 Ethnopôles :



Au-delà des recherches menées sur les territoires où ils sont situés, les ethnopôles peuvent chacun apporter une expertise sur une thématique particulière.

3 - Associations/organismes en lien avec le projet

4 - Ethnologues ou ingénieurs consultants (liste dans le guide à venir)

B - Financements

Bien qu'il existe peu d'appels à projets spécifiquement dédiés au PCI, les soutiens peuvent être variés. **En effet, la transversalité inhérente au PCI ouvre un champ infini de partenaires, à cibler selon la pratique que vous valorisez.** Les projets PCI peuvent être soutenus au-delà du secteur culturel, notamment auprès des services et organismes de la transition écologique, de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Ex : Pour un projet PCI ayant trait aux forêts, l'ONF (Office national des forêts), le CNPF (Centre national de la propriété forestière), les services "Forêts" des départements et des Régions peuvent être contactés. Au sein du Parc, la ligne budgétaire "Forêt" peut être impliquée, en sus de la ligne « Culture & Éducation ».

* Les DRAC : par l'intermédiaire du conseiller à l'ethnologie, en particulier pour des enquêtes de terrain et des projets de recherche.

* Les collectivités :

- les Régions - notamment dans le cadre des contrats de Parc quand ils existent.
- les départements.
- les communautés de communes ou d'agglomération et les municipalités, en particulier pour des actions de valorisation qui se tiendraient sur leur territoire.

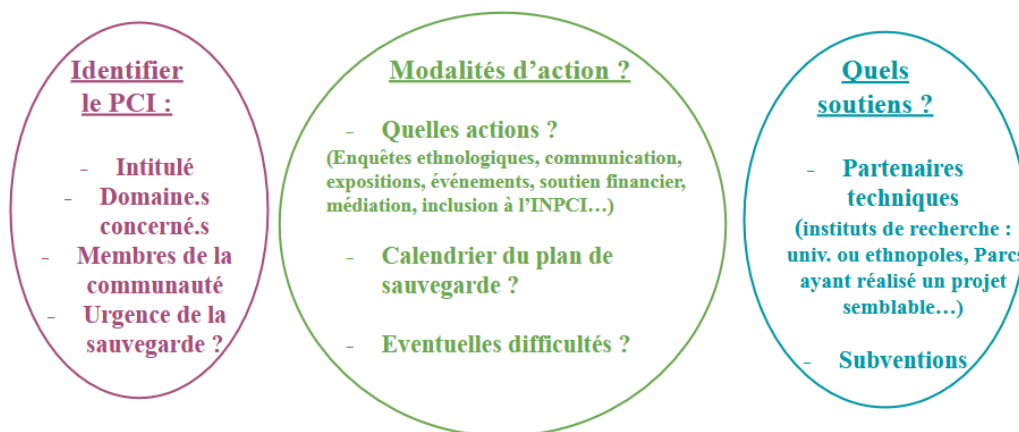
* Conventions avec d'autres collectivités ou associations :

Deux exemples :

- La Région Normandie délègue une partie de l'inventaire général du patrimoine culturel au Parc des Boucles de la Seine normande, en contrepartie de l'ouverture d'un poste de chargée de l'inventaire des patrimoines croisés, qui comprend un volet de mémoire orale. D'autres régions pourraient éventuellement être intéressées par ce type de convention.
- Le Parc de Brière collabore avec l'Association Dastum 44 : en contrepartie d'une subvention annuelle (env. 5 000 euros/an) versée à cette association spécialisée dans la collecte des fonds oraux, l'association travaille sur l'archivage et la valorisation de ces fonds, en collaboration avec le Parc.

10h40 : Présentation de l'exercice proposé

Imaginer un plan de sauvegarde d'un PCI existant sur votre territoire :



10h45-11h15 : Exercice en autonomie

11h15-12h30 : Restitutions par les volontaires

1 - Parc Corbières-Fenouillèdes : Les savoir-faire de la fabrication de chapeaux en feutre dans la vallée de l'Aude.

Valorisation de ces s-faire est inscrite à la charte du Parc car identifié depuis longtemps (il existe un musée de la chapellerie) : la fabrication de chapeaux en feutres a été importante sur le territoire, grande période de fabrication industrielle, qui a ensuite déclinée : dernière usine fermée en 2018... Face à cette disparition, des membres de la société civile et des artisans se sont associés pour créer une SCOP (coopérative).

Domaine : savoir-faire liés à l'artisanat.

Membres de la communauté : membres de la SCOP, ancien.nes ouvrier.es des usines fermées, les éleveurs qui s'occupent des troupeaux dont sont issus les poils transformés, les personnes qui achètent/portent ces chapeaux.

Depuis peu, Région a lancé un inventaire sur le sujet : occasion de compléter ce travail en pensant d'autres actions de sauvegarde.

> Inclusion INPCI : faudrait vérifier qu'il n'y a pas d'autres lieux de fabrication en France avant de lancer.

> Actions pour faciliter la transmission : financer des apprentissages à destination des jeunes issus des lycées voisins ?

Il y aurait possiblement des ponts avec le Parc du Pilat, qui a lancé un conservatoire des savoir-faire (qui sera plus détaillé dans le guide car fait partie des initiatives inspirantes sélectionnées) :

Depuis 2017, le Parc du Pilat est engagé dans la valorisation des savoir-faire, notamment textiles, historiquement présents sur son territoire : le moulinage de soie, le tissage de soie, les tresses et lacets, la dentelle de Lyon, la rubanerie Jacquard. Cette valorisation se traduit, entre autres*, par la création d'un conservatoire numérique des savoir-faire rares, qui comprend deux volets : des captations des savoir-faire (chaque geste est décomposé pas à pas en image) et la captation des mémoires ouvrières (débutée en 2023). Les transcriptions des savoir-faire ne visent pas à former des experts mais peuvent servir d'appui dans certaines formations professionnelles, initier des artistes qui souhaitent intégrer ces techniques à leur pratique, permettre aux médiateurs du patrimoine de présenter des démonstrations au grand public.

Le Parc du Pilat, en tant qu'acteur pilote du logiciel, a bénéficié d'un prix avantageux pour l'utilisation du logiciel. L'expérimentation étant terminée et l'efficacité de la démarche avérée, l'entreprise propose un prix réduit pour les Parcs : cinq mille euros pour l'achat de la licence et mille euros pour les frais de maintenance annuelle, avec un engagement sur trois ans. **Si d'autres parcs sont intéressés pour lancer des projets de collecte des savoir-faire rares présents sur leur territoire, l'achat, la formation et la maintenance du logiciel pourraient être mutualisés.**

* La création d'une marque de territoire autour de la passementerie est en cours d'étude. Des propositions ont été faites par un cabinet spécialisé, chargé de proposer une identité de marque (valeurs, titres, charte graphique...) et de dessiner une première collection.

2 - Parc du Haut-Languedoc : La pratique des instruments occitans traditionnels.

Travaux de recherche en ethnomusicologie déjà réalisés, en lien avec l'association Tableiro, il y a un nombre relativement important de praticiens mais deux risques majeurs qui mettent en cause la pérennité de la pratique :

- disparition progressive des fabricants d'instruments
- vieillissement des praticiens.

Actions en cours :

- inventaire à continuer/actualiser.
- musée en cours d'ouverture.
- conférences et événements (veillées contées etc).

Point de vigilance soulevé par Bertille : actions montrent de l'intérêt porté au sujet et du dynamisme de la communauté. En revanche, les actions ne sont pas tout à fait en adéquation avec les risques identifiés.

Fondamental quand on veut mettre en place un projet de sauvegarde de commencer par identifier les

menaces et de proposer des actions de sauvegarde qui tentent de les diminuer.

Dans cet exemple, actions possibles seraient :

- financer l'ouverture d'une section "instruments occitans" au sein des écoles de musique du territoire
- faire des actions de présentation des savoir-faire liés à la fabrication d'instruments occitans dans des filières professionnelles (ex : CAP menuiserie....).

Lien à faire avec :

- le Parc des Causses du Quercy, qui a sur son territoire l'association La Granja, sensiblement similaire à celle du Tableiro.
- le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée (cf CR intersession, projet sur les chants occitan).

Autre axe imaginé autour de la transformation de la laine de brebis (à ce jour parfois encore considérée comme un déchet et donc jetée par les éleveurs) : travailler avec le parcs des Grands Causses sur ce sujet.

3 - Parc des Baronnie provençales : Gestes et savoir-faire associés à l'extraction et la transformation du gypse en Provence

Domaines concernés : savoir-faire artisanaux

Membres de la communauté :

- artisans anciens et jeunes
- habitants praticiens/formés
- propriétaires de carrières (communes, propriétaires privés) et de lieux de transformation (communes, privés)
- propriétaires de bâtiments concernés
- association patrimoniale (gype art et matière)

Urgence de la sauvegarde :

- Fragilité de la pratique qui peut apparaître comme une disposition « folklorique », génération de réinventeurs de la pratique qui va atteindre/a atteint la retraite,
- Question du « plâtre paysan » qui n'est plus une pratique
- Association de sensibilisation (gyp art et matière) qui manque de forces.

Serait peut-être intéressant d'étendre la démarche aux savoir-faire de la région parisienne mais il y a des différences dans les modes d'extraction (industriels et en mines alors qu'en Provence on est davantage sur des carrières - question géologique - et de travail artisanal - plus grande sophistication).

Modalités d'action :

Actions réalisées :

Enquêtes ethnologiques : elles ont été menées sur les pratiques au cours des années 1990, enquêtes historiques sur les pratiques « distinguées » (recensements, recherches historiques sur les patrimoines XVIe-XVIIe siècles, etc.). Il faudrait probablement les actualiser pour définir les enjeux actuels de la pratique.

Exposition qui a été présentée en 2001-2003 à Salagon.

Chantiers participatifs (Verdon/Baronnies), chantiers avec des artisans (Baronnies), chantiers avec des jeunes (Baronnies)

colloque : Rambouillet (fédération Rempart en 2019)

Sites de pratique et de transmission : Site d'Arzeliers, avec un ensemble de maisons anciennes qui utilisent cette technique et qui sont propriété d'une commune

Actions envisagées :

Intégration de modules « gypse » dans des formations sur les techniques de construction/restauration traditionnelles (travail avec des organismes de formation : école d'Avignon, Le Gabion (Hautes-Alpes), relancer et conforter cela.

Réflexions en cours sur les techniques anciennes en termes de réhabilitation

Dimension internationale : Espagne (secteur de Terruel), Italie, Maroc

Quels soutiens ?

- les structures publiques : Pnr (Verdon, Baronnies, mais aussi Ventoux et Luberon), géoparc de Haute-Provence
- DRAC (CRMH PACA) et service régional de l'inventaire
- Soutien ambivalent des industriels : pas de concurrence à proprement parlé, intérêt car soutien au métier de plâtrier (et non celui de plaquiste) : Fondation Placo (qui a soutenu des projets comparables, groupe Saint-Gobain), SINIAT (marque commerciale du groupe ETTEX)

Question posée car pratique avait cessé pendant plusieurs années puis les artisans s'y sont réintéressés suite à des difficultés techniques, notamment dans la restauration de bâtiments, qu'ils ont cherché à résoudre en se tournant vers ce matériau. Donc a été repris, mais encore peu de praticiens.

Même si le patrimoine a disparu quelques années : la pratique était suffisamment ancrée dans les mémoires et dans l'imaginaire des populations pour que certains prennent l'initiative de la relancer. Si pendant quelques mois une pratique n'est plus tout à fait vivante, elle ne perd pas aussitôt son statut de PCI : ce processus de disparition d'un PCI prend plusieurs générations. Tout PCI connaît des phases variées d'un point de vue des dynamiques.

Intérêt est aussi renouvelé aujourd'hui pour des raisons écologiques :

production du gypse (chauffé à 150°) moins coûteuse en énergie que celle de la chaux (qui doit être chauffée à 800°).

gypse est entièrement recyclable.

=> Caractéristique du PCI : selon l'époque, le lieu, il n'attire pas l'attention pour les mêmes raisons et c'est ce qui permet une réinvention constante < il est perméable au milieu dans lequel il est pratiqué. De plus en plus de pratiques sont réenvisagées parce qu'elles apparaissent comme des alternatives intéressantes du point de vue de la transition écologique.

4 - Parc de la Chartreuse : Cueillettes et usages populaires des plantes sauvages en milieu montagnard dans le massif des Alpes.

Un travail a déjà été mené avec les Bauges en 2010-2012 sur le sujet mais pourrait bien sûr être repris, approfondi, actualisé.

Aussi des fiches ethnobotaniques réalisées dans les Pyrénées & en Provence : peut inspirer la mise en place de ce travail. Ne pas hésiter à contacter l'ethnopoie de Salagon, spécialisé en ethnobotanique.

Projet interparc avec tous les Parcs des Alpes ?

Echelle du massif des Alpes semble intéressante car pour d'autres massifs, plantes sensiblement différentes.

Beaucoup d'associations et de coopératives existent déjà pour travailler sur la cueillette. Parfois aussi de la formation pour initier les gens à ces pratiques, de plus en plus de balades ethnobotaniques.

La transformation des plantes serait aussi utilisée.

MAIS se posent la question de la préservation de la ressource par un encadrement juridique (en fonction du degré de protection accordé à la zone) : il s'agit de valoriser certes, mais il est essentiel de bien sensibiliser les acteurs et actrices au risque d'épuisement de la ressource s'ils ne respectent pas un certain nombre de règles. Il existe des guides à destination des cueilleurs.

Très bon réflexe de penser aux effets négatifs de la patrimonialisation (dans cet exemple, épuisement des ressources, mais peut aussi être un surplus de touristes...) au moment où on patrimonialise !

5 - Parc des Bauges : Les savoir-faire liés à l'argenterie dans les Bauges.

Argenterie des Bauges est une argenterie en bois, qui a souffert (et souffre encore aujourd'hui, dans une moindre mesure) d'un déficit d'image puisqu'il s'agit d'un matériau considéré comme non noble (en comparaison des matériaux habituels pour l'argenterie) : appelée "argenterie du pauvre".

Savoir-faire extrêmement écologique : ne consomme aucune électricité !

Plus que deux tourneurs sur bois spécialisés dans ces productions aujourd'hui : ils sont à la retraite et pratiquent cet artisanat par goût. L'un des deux accueille des stagiaires mais le risque de disparition de la

pratique reste existant.

Déjà plusieurs actions mises en place : publication d'un ouvrage, de cartes postales audiovisuelles, création et diffusion d'un film... mais ce n'était peut-être pas le bon moment, n'ont pas eu l'effet escompté et les menaces persistent.

// Cf commentaire ci-dessus sur les instruments occitans : actions proposées ont apporté de la visibilité à la pratique (ce qui est essentiel) mais n'ont pas vraiment apporté de réponses aux risques identifiés, c'est pourquoi la pratique reste menacée. Pour la pérenniser, il faut prioritairement favoriser la transmission du savoir-faire : si de nouvelles personnes savent tourner, le risque diminuera. Donc dispositifs à mettre en place en lien avec la formation.

Souhait de repenser le projet de sauvegarde et de se rapprocher des écoles de design les plus proches pour tenter de modifier l'image associée à cet artisanat.

Difficultés avec la transmission sont en partie dues au caractère des artisans.

Rappelle l'un des aspects fondamentaux du PCI : la personne qui facilite un projet de sauvegarde a un rôle de médiation qui peut être très difficile et chronophage et ne doit vraiment pas être sous-estimé !

Il est fréquent que les artisans soient réticents à transmettre la pratique car ils craignent ensuite d'avoir plusieurs ateliers concurrents qui mettraient en péril leur viabilité économique (qui peut déjà être instable).

Il est aussi possible que les praticien.nes soient concurrents entre elles et eux donc refusent d'être associés au sein d'une même démarche/d'un même dispositif de reconnaissance.

--> C'est tout l'enjeu du PCI de favoriser le dialogue entre des personnes très diverses !

PROCHAINES SEANCES : reprise des projets proposés par les volontaires. Essayer de bien identifier les menaces pour proposer des actions de sauvegarde les plus pertinentes possibles. Essayer d'aller plus loin dans le projet imaginé.

12h-12h10 : accueil, présentation des exercices

Le but de la séance est de prolonger la réflexion initiée dans les temps précédents sur un plan de sauvegarde d'un PCI peu valorisé à ce jour dans votre Parc. A partir de là, chacun avance à son rythme :

--> Ceux qui ont déjà restitué le projet imaginé prennent en compte les suggestions faites par Bertille (2 commentaires principaux pour la plupart des fiches :

- les risques/menaces n'ont pas été identifiés donc les mesures de sauvegarde proposées apportent de la visibilité mais diminuent peu le risque de disparition du PCI sont revenues dans la réflexion aux menaces/risques (rarement pris en compte)

- échelle de la pratique à définir : faire des recherches par mot-clé pour voir si elle existe dans d'autres lieux en France.

--> Ceux qui n'ont pas encore présenté de PCI à identifier réfléchissent à : intitulé du PCI, membres de la communauté, domaine.s du PCI concerné.s (*cf CR séance 1*), quelques premières mesures de sauvegarde.

1 - Parc de l'Aubrac : Les pratiques culinaires de l'Aubrac et/ou La préparation de l'aligot en Aubrac

Suite aux 1^{ère} séances de la formation, Laurent Joyeux s'est dit que l'aligot pourrait être reconnu comme un PCI. Il a donc réuni un conseil scientifique et présenté le projet au CIRDOC (Institut d'études occitanes, avec qui le Parc travaille sur différents projets en parallèle), qui est enthousiaste pour les aider à avancer sur le sujet. Pour la partie théorique, il y a aussi eu un mémoire de master sur le sujet.

Se pose la question de l'échelle de la pratique : faut-il se centrer sur l'aligot ou bien inclure l'ensemble des pratiques culinaires alimentaires régionales ?

Si les recettes ont une base commune d'ingrédients et/ou recoupent les mêmes communautés de praticien.nes, il vaut mieux en effet travailler sur l'ensemble du patrimoine culinaire. Dans le cas contraire, il est possible aussi de centrer sur l'aligot.

Une participante craint que le projet soit vraiment plus compliqué à mettre en place s'il comprend l'ensemble des pratiques culinaires locales : il est clair que les projets sont toujours plus compliqués à porter/coordonner quand le nombre de pratiques et/ou de territoires concernés augmente. Mais, si les conditions sont réunies pour le faire (une personne dédiée au projet, des moyens suffisants pour permettre aux gens de se rencontrer), il est conseillé de le faire car la dynamique créée n'en sera que plus intéressante et le projet répondra encore mieux au caractère inclusif du PCI.

Communauté déjà identifiée : une coopérative existante qui réunit des producteurs locaux, des agriculteurs...

Commentaire : attention, la communauté n'inclut pas ceux qui produisent l'élément mais aussi ceux qui vivent l'élément (exs, dans le cas de la fabrication des chapeaux en feutre : ceux qui portent les chapeaux ; dans le cas d'une festivité : ceux qui y assistent....).

Donc dans le cas du patrimoine culinaire de la région, il faudrait ajouter :

- des membres de la société civile qui apprécient l'aligot et en font un usage dans une sphère familiale/domestique (ce qui représente une somme très importante d'habitants, bien sûr impossible de tous les convier à la démarche, mais il faut trouver quelques personnes représentatives qui accepteraient de participer).

- des chefs cuisiniers qui en proposent à leur carte.

Point de vigilance : certaines personnes regrettent la concurrence d'aligot de moins bonne qualité et proposent qu'une charte soit rédigée pour en garantir la qualité.

--> C'est tout à fait possible, mais doit être bien distingué du projet de fiche PCI car **la fiche n'a pas pour but de définir LA recette - ou pratique - prétendument authentique (l'authenticité n'existe que dans les yeux de ceux qui la cherchent, ce n'est pas une notion opérante quand on étudie l'histoire d'une pratique qui se renouvelle constamment).**

Des événements existent déjà : des courses, la nuit des burons... donc la valorisation est relativement importante déjà !

2 - Parc du Pilat : Le savoir-faire de la fonderie sur sable

Dans le Parc du Pilat, il y a une entreprise de fonderie en sable (moulage en sable naturel), qui n'est plus active depuis quelques années, mais qui reste ouverte pour des activités patrimoniales.

Le propriétaire, qui est âgé, est en train de transmettre certaines connaissances à sa fille et à son gendre mais ceux-ci n'ont pas pour projet de relancer l'activité car c'est une pratique qui n'a plus vraiment de marché : elle n'est plus du tout concurrentielle du fait de l'apparition d'autres types de fonderie, d'autant que la principale destination était les produits liturgiques, commandés par des églises. Or ce marché a beaucoup diminué.

Il existe déjà beaucoup de documentation sur cette entreprise, et la commune est très intéressée pour valoriser ce patrimoine.

Parmi les actions de sauvegarde envisagées :

- Le Parc envisage de tourner des petits films, dans le cadre du projet de captation des savoir-faire.
- Peut-être une fiche d'inclusion à l'INPCI ?
- Le Parc organise des résidences d'artiste sur le territoire : ce patrimoine a été présenté à l'artiste et l'artiste souhaite s'en inspirer dans sa proposition.
- Peut-être intégrer cette entreprise à un pôle manufacturier en cours de création, qui réunirait différents savoir-faire.
- Travail de mise aux normes pour l'accueil du public.

Point de vigilance soulevé : si l'activité n'est pas relancée, il ne s'agit pas d'un PCI (reste un patrimoine très intéressant à valoriser bien sûr, mais ne rentre pas dans le cadre du PCI, c'est un patrimoine industriel, qui témoigne d'une activité industrielle ayant fait vivre le territoire pendant un temps avant de disparaître). Pour que ce savoir-faire de fonderie sur sable demeure un PCI, il faudrait plutôt recentrer les efforts sur la transmission : si la fille ne veut pas reprendre, y a-t-il possibilité de mettre en place un partenariat avec le CAP fonderie le plus proche pour que des jeunes soient initiés ? Est-il possible de trouver de nouveaux marchés pour cet artisanat (production artistique ? domaine du luxe ?...).

3 - Parc du Verdon : trois propositions

a - Les savoir-faire et techniques liés à la gestion de l'eau

Dans le Verdon comme dans beaucoup d'autres régions, l'eau a été canalisée : des canaux ont été créés, des digues aussi, qui ont permis une gestion de l'eau adaptée aux besoins humains. Mais ces constructions demandent beaucoup d'entretiens. Or, comme il y a de moins en moins d'agriculteurs sur le territoire, les canaux sont de moins en moins entretenus, ce qui nuit à la gestion de l'eau.

De fait, aujourd'hui, la gestion de l'eau se trouve donc très institutionnalisée (ce sont des organismes publics ou semi-publics qui en ont la charge) : est-ce qu'elle peut néanmoins constituer un PCI ?

--> Serait intéressant de le présenter comme PCI si l'un des buts de la fiche est justement de faciliter la réappropriation de ce savoir-faire par la société civile. Mais peut-être changer le titre pour qu'il ressemble plus aux attendus du PCI : "Les savoir-faire et techniques liés à l'entretien des canaux et digues d'irrigation"

(se mettre en lien avec le Parc des Pyrénées catalanes car les équipes mènent aussi un travail sur les canaux d'irrigation de montagne ; voir aussi le gros travail qui a été réalisé en 2024 sur l'irrigation gravitaire).

b - La verticalité

Les parois du Verdon sont très importantes culturellement : les cavités des parois ont accueilli, il y a quelques décennies, des apiculteurs, des bergers etc., mais aujourd'hui elles servent surtout pour la grimpe. Peut-être que les grimpeurs n'ont pas conscience de cette historicité dans laquelle ils s'inscrivent et que ce serait intéressant de la mettre en avant pour favoriser un sentiment de continuité/d'appartenance.

--> **Sujet très intéressant, mais pas complètement convaincue que cela puisse relever du PCI, qui doit vraiment être axé sur une pratique réalisée par un groupe d'humains qui se transmet (or ici la pratique ne s'est pas transmise, ce sont les lieux qui se sont transmis, mais avec des pratiques foncièrement différentes). Le titre devrait dans tous les cas être reformulé : peut-être interroger le Ministère de la Culture sur le sujet après l'avoir un peu creusé ?**

c - Les savoir-faire du tournage sur bois dans le Verdon

Pendant longtemps, entreprise de fabrication de boules de pétanque cloutées, aujourd'hui ce n'est plus un produit demandé car les boules sont réalisés autrement (ce savoir-faire disposait d'un musée qui le présentait) MAIS après quelques années de flottement, une nouvelle dynamique s'est lancée sur le territoire : une ethnologue a été invitée à documenter cette pratique, ce qui a fait renaître l'intérêt. Petit à petit, d'autres productions réalisées via du tournage sur bois ont été produites. Récemment, une école de tournage sur bois a été créée (c'est la seule en France), dans les Hautes-Alpes.

--> **Relève tout à fait du PCI et illustre bien les différentes phases que peut connaître un PCI : la pratique a failli disparaître et finalement elle s'est réinventée pour répondre à de nouveaux usages... ce qui témoigne d'un patrimoine bien vivant !**

Session 4/4 - Jeudi 19 décembre, 9h30-12h30

14 participant.es

9h30-9h40 : Connexions/accueil/présentation du cycle de formation et de la séance

9h40-10h10 : Animer une communauté

Terme d'animation de la communauté a souvent été évoquée pendant la formation mais n'a pas été défini. L'animation de la communauté comporte 3 grands volets :

1 - Fédérer la communauté

--> Aucune mesure de sauvegarde ne peut être prise si la communauté n'est pas fédérée. Les gens doivent apprendre à se connaître, s'estimer, pour ensuite avoir envie d'oeuvrer ensemble.

2 - Médiation au sein de la communauté

--> Peut y avoir des dissensions, il importe de rester très bienveillant, conciliant pour que chacun.e s'y retrouve (ne pas oublier que certains ont dédié toute leur vie à la pratique, on peut comprendre donc qu'ils soient exigeants sur les termes employés etc.. il faut en revanche bien leur expliquer les enjeux d'inclusivité).

3 - Interlocuteurs envers les partenaires

--> Comme dans tout projet, il est important que les partenaires techniques et financiers n'aient qu'un seul interlocuteur, sinon les process sont retardés... Il est souvent pertinent que cette personne soit l'animateur pour différentes raisons :

- contrairement à certains membres de la communauté, il est payé pour le faire.
- il maîtrise les attendus du Ministère et des partenaires institutionnels... PCI marque une révolution dans les démarches de patrimonialisation car en théorie n'importe quelle personne peut faire reconnaître sa pratique, mais dans les faits, la fiche d'inscription à l'INPCI répond à des attentes assez précises, auxquelles des personnes qui ne sont pas habituées à rédiger ou pas familières des sciences humaines et sociales, vont difficilement répondre.

Points de vigilance liés à l'animation de la communauté :

a - Attention à la chronologie du projet :

Si le projet est trop long, il y a un risque que l'attention se perde, que les gens se démobilisent, voire se découragent car ils ou elles n'en voient pas le bout...

Si c'est trop intense au contraire, le risque est que la dynamique s'essoufle rapidement car les gens n'arrivent pas à tenir ce rythme de travail...

L'idéal est de convenir d'un calendrier qui convienne à tous dès le début du travail.

b - Penser à anticiper l'après dépôt de la candidature pour une inscription à l'inventaire national :

Il peut se passer plusieurs mois avant que la fiche ne soit acceptée par le Ministère (parfois un travail d'aller-

retour avant que l'inclusion soit validée, avec des demandes d'amélioration par le Ministère) : il y a donc un risque que la dynamique s'essoufle brutalement. Important de donner régulièrement des nouvelles à ce moment-là pour tenir les gens au courant. Idéalement, pour garder l'élan créé, avancer sur les projets de sauvegarde en attendant que la fiche soit validée ?

Point de vigilance d'autant plus important quand la rédaction de la fiche est externalisée à un spécialiste du PCI : pour que le travail soit réalisé dans des conditions optimales et que le projet de sauvegarde puisse être bâti de manière vraiment efficace, il faut prévoir un temps de travail au-delà de la rédaction de la fiche (ce qui implique de l'inclure dans le budget), pour travailler sur la mise en place des mesures de sauvegarde envisagées, puis une fois ces actions lancées, éventuellement réduire le rythme à une rencontre annuelle entre tous les acteurs de la communauté ?

Si le budget prévu pour le prestataire ne concerne que la rédaction de la fiche, la sauvegarde sera moins efficace à moins qu'un autre coordinateur/porteur de projet soit désigné pour lui succéder ensuite.

Exemple 1, dans le cas où la pratique est localisée, ce qui permet des temps de travail en présentiel :

A - Prise de contact par téléphone pour présenter en quelques mots la démarche

B - Organisation d'une première séance de travail où l'animateur présente les enjeux de la patrimonialisation, la méthode etc.

Etape fondamentale : si certaines personnes ne sont pas ok, elles peuvent encore se retirer de la démarche. Bien insister, si c'est un projet d'inclusion à l'INPCI, sur le fait que l'inclusion n'apportera pas d'argent, n'est pas un label, n'est pas contraignante juridiquement etc... sinon risque de grandes désillusions ensuite.

Avec les partant.es, établir un rythme de travail qui convient à tous (quelle fréquence ? mensuelle ? ; quel créneau horaire ? - attention groupe souvent hétéroclite avec des élus, des bénévoles, des institutionnels.. ce sont aux institutionnels, rémunérés pour leurs fonctions, de s'adapter aux disponibilités des principaux concernés par la pratique, y compris si c'est en soirée ou en week-end).

B - Prévoir des visites et démonstrations sur les lieux de la pratique

Important pour fédérer la communauté, surtout s'il y a des tensions/désaccords :

- certain.es artisan.es rechignent à révéler leurs "secrets" mais si tous font découvrir leur atelier sur un pied d'égalité, peut transformer le cadre de l'échange

(attention bien sûr, il ne faut pas qu'un seul puisse faire visiter son atelier, sinon peut-être perçu comme un privilège accordé par les autres à celui-ci).

- certains praticien.nes sont méfiant.es vis-à-vis des élus/institutionnels. Possible qu'ils/elles leur aient déjà demandé du soutien sans être entendu.es. Déplacement sur le terrain est important pour créer une relation de confiance.

C - Prévoir des rencontres régulières pour avancer sur différents points de la fiche :

- * Périmètre de la pratique : quel intitulé ? quelles limites ? (permet de savoir qui fait partie ou non de la communauté)

- * Transmission (prévoir des ateliers collectifs, par groupe de travail, chacun fait le point sur la manière dont il a appris la pratique, la manière dont il la transmet, est-ce qu'il y a des risques qui y sont liés etc)

- * Menaces et risques (idem, mais sur le sujet des menaces et risques : qu'est-ce qui fait que la pratique pourrait disparaître : rupture d'approvisionnement en matière première ? disparition des techniciens en mesure de réparer les outils ? changement climatique ? absence de transmission aux jeunes générations ? plus de marché pour le produit fabriqué - dans le cas d'un élément qui se commercialise ?...).

- * Mesures de sauvegarde existantes et à envisager (idem, mais sur les mesures).

Cbis - En parallèle, le rédacteur se documente pour la partie historique et description ; lectures/bibliographie + entretiens individualisés sur des aspects spécifiques avec certains membres de la communauté.

D - Rédaction de la fiche par le rédacteur

E - Séance de relecture collective

Pour certain.es, prendre 2h pour lire seul.e un document sur leur temps libre n'est pas aisé, la relecture

collective peut aider, elle permet aussi au rédacteur d'explicitier ses choix de rédaction et donc de désamorcer certaines remarques. Ce temps n'empêche pas que la fiche doit avoir été envoyée en amont (laisser un délai suffisant) aux membres, si certain.es préfèrent la lire de leur côté avant la séance, ou bien la reprendre après.

F - Prise en compte des remarques et réécriture
(Si besoin prévoir un autre temps de relecture)

G - Envoi de la fiche au Ministère (associé dès le début à la démarche, par échanges de mail)

H - Pendant que le Ministère étudie la fiche, garder des séances régulières pour la mise en place des projets de sauvegarde

Exemple 2, dans le cas où la pratique est nationale :

A - Prise de contact par mail pour présenter en quelques mots la démarche

B - Organisation d'une première visio où l'animateur présente les enjeux de la patrimonialisation, la méthode etc.

Etape fondamentale : si certaines personnes ne sont pas ok, elles peuvent encore se retirer de la démarche. Bien insister, si c'est un projet d'inclusion à l'INPCI, sur le fait que l'inclusion n'apportera pas d'argent, n'est pas un label, n'est pas contraignante juridiquement etc... sinon risque de grandes désillusions ensuite.

C - Prévoir une rencontre sur deux ou trois jours incluant :

- des temps conviviaux permettant de fédérer la communautés
- une ou deux visites de sites/démonstrations
- des ateliers pour travailler sur :

* Périmètre de la pratique : quel intitulé ? quelles limites ? (permet de savoir qui fait partie ou non de la communauté)

* Transmission (prévoir des ateliers collectifs, par groupe de travail, chacun fait le point sur la manière dont il a appris la pratique, la manière dont il la transmet, est-ce qu'il y a des risques qui y sont liés etc)

* Menaces et risques (idem, mais sur le sujet des menaces et risques : qu'est-ce qui fait que la pratique pourrait disparaître : rupture d'approvisionnement en matière première ? disparition des techniciens en mesure de réparer les outils ? changement climatique ? absence de transmission aux jeunes générations ? plus de marché pour le produit fabriqué - dans le cas d'un élément qui se commercialise ?...).

* Mesures de sauvegarde existantes et à envisager (idem, mais sur les mesures).

=> Pour discuter de ces éléments, il est important de se rencontrer. Par mail ou visio, les échanges peuvent être moins évidents.

D - Suite à ces deux jours, le rédacteur met en forme les résultats des ateliers et se documente sur les parties historique et description ; lectures/bibliographie + entretiens individualisés par téléphone sur des aspects spécifiques avec certains membres de la communauté // Rédaction de la fiche

E - Relecture par mail. (Laisser un délai d'au moins 2 semaines à chacun.e, et annoncer ce délai en amont.)

F - Prise en compte des remarques et réécriture (Si besoin prévoir un autre temps de relecture)

G - Envoi de la fiche au Ministère (associé dès le début à la démarche, par échanges de mail)

H - Prévoir une deuxième rencontre sur deux jours pour fêter l'inclusion + travailler à la mise en place des projets de sauvegarde.

10h10-10h20 : Présentation de l'exercice

Activité, 4 groupes : **Quels arguments mettriez-vous en avant pour convaincre vos interlocuteurs de prendre part dans le projet ?**

1 - Une fiche d'inventaire sur les savoir-faire de la fabrication de chapeau en feutre a été réalisée dans le Parc de Corbières-Fenouillèdes. La communauté demande une lettre de soutien du président d'agglomération, qui ne comprend pas le sens de la démarche. Son cabinet vous propose d'intervenir pendant le prochain conseil communautaire pour présenter le PCI.

2 - La Chambre de commerce organise une formation pour tous les nouveaux commerçants (y compris restaurateurs et hôteliers) du territoire. Elle vous propose un temps pour leur présenter le PCI.

3 - Les cueilleurs et transformateurs de tilleul, dans les Baronnies provençales, souhaitent valoriser leur pratique par des expositions. Le musée le plus proche est un musée de Beaux-Arts dont les équipes sont peu favorables à la demande de la communauté. Il s'agit d'accompagner leurs échanges pour favoriser leur collaboration.

4 - Une inscription à l' INPCI vient d'être initiée par une association locale de chants en occitan. Une deuxième association locale promeut le chant en occitan territoire. Il s'agit, d'une part, d'expliquer à la 1^{ère} association l'intérêt d'associer la 2^{ème} au projet, d'autre part, d'aller présenter le projet à la seconde.

10h20-10h45 : Atelier, par groupe de 4, puis restitutions

Sujet 1 - Présentation du PCI aux élus d'une agglomération

CF CI-DESSOUS ARGUMENTAIRE : Agir local, penser global

Quantifier le potentiel touristique et économique peut aider à convaincre les élus.

Insister sur les valeurs positives (inclusion, durabilité environnementale) à laquelle serait rattachée l'agglomération si elle soutient le PCI : atout de communication.

Important de prévoir des temps d'échange et de rencontre, avec un déplacement des élus sur le terrain (car certain. nes praticien. nes peuvent se montrer réticent. es à travailler avec des élus, il peut y avoir des précédents entre elles et eux - **CF CI-DESSUS, animer une communauté, exemple 1**).

Sujet 2 - Présentation du PCI à des commerçants

Présentation sous forme d'initiation : pas la peine de commencer par entrer dans le détail des cadres nationaux et internationaux. Il s'agit d'abord de présenter rapidement les domaines du PCI et de demander si certains pensent être détenteurs ou détentrices, dans leur métier, d'un PCI et lequel.

Objectif : initier des mises en réseaux, notamment pour la vente des produits locaux/artisanaux : imaginer des points de vente/dépôt collectifs.

Voir notamment avec les hôtels et restaurants comment ils peuvent se faire les relais de ces produits.

Possible aussi de parler des labels et événements existants :

le label "entreprise du patrimoine vivant"

la marque "valeur parc"

les journées européennes du patrimoine < portes ouvertes avec démonstration ont souvent beaucoup de succès ! Habitants curieux de découvrir les savoir-faire qui existent sur leur territoire.

Proposer aux personnes qui se reconnaissent comme détentrices d'un PCI des rencontres ultérieures pour entrer dans le détail des modalités de sauvegarde (peut éventuellement donner lieu ensuite à la rédaction de fiches d'inventaire, à des événements...).

Sujet 3 - Présentation du PCI à des professionnels du patrimoine, en vue d'une exposition

Plusieurs arguments à mettre en avant :

* Le tilleul a toujours été un motif iconographique < la collection du musée comprend probablement des paysages peints avec des tilleuls. Etude détaillée de l'iconographie permettra de cerner les évolutions apparues dans les savoir-faire liés aux tilleuls.

* Le tilleul se prête très bien à une exposition interactive, et donc ludique/familiale : jeux sur le toucher, l'odorat, le goût...

* Insister sur la reconnaissance dont jouit l'ethnobotanique : existence de l'ethnopol des musées et jardins de Salagon (label accordé par le Ministère de la Culture), qui est situé dans la même région et qui est axé sur l'ethnobotanique. Pourrait être un lieu ressource.

* Occasion pour le musée de diversifier ses publics en touchant d'autres cibles. Fait de travailler en collaboration avec un groupe facilite toujours la communication (les amis et familles des cueilleurs ou producteurs de tilleul seront heureux de découvrir l'exposition à laquelle leur proche a participé !).

* Opportunité de participer à des événements auxquels le musée ne participe peut-être pas : les Rendez-vous aux jardins qui ont lieu le 1er we de juin par exemple.

* Le tilleul peut donner lieu à de nouvelles expérimentations artistiques : proposer à des artistes contemporains de s'en inspirer pour créer.

Groupe avait aussi proposé un argument économique : des produits dérivés pourront être vendus à la boutique. En réalité, argument pas tout à fait convaincant car les musées ont tous déjà des boutiques. Par contre, possible de mettre en avant le fait que la qualité des produits proposée augmente car les produits sont artisanaux, locaux, respectueux de l'environnement...

Bien insister sur l'échange de compétences : les professionnels des musées vont sortir du musée pour découvrir la cueillette VS les cueilleurs vont découvrir la complexité des montages d'exposition...!

Important de prévoir des temps de découverte, dans les lieux des différentes équipes, pour favoriser un dialogue en confiance, sain.

Sujet 4 - Présentation du PCI à deux assos de chants occitans

A - Commencer par faire le point sur les relations entre les deux associations : collaborations régulières, tensions manifestes, hostilités publiques ? Essayer de comprendre ce qui les différencie.

Si elles ne se connaissent pas ou peu, prévoir des temps de rencontre/d'échanges.

B - Dans l'argumentaire, surtout mettre l'accent sur les bénéfices que chaque association tirerait à travailler ensemble :

- Possibilité d'acheter du matériel en commun, qu'une seule association n'aurait pas les moyens d'acquérir
- Organiser des événements ensemble, en mutualisant les compétences
- Gagner en crédibilité auprès des partenaires car témoigne d'une réelle dynamique pour visibiliser le chant occitan, au-delà des éventuelles dissensions interpersonnelles < piste pour obtenir plus de financements ?

A l'association qui porte la démarche, il faudrait bien rappeler que le PCI est par essence inclusif et que la fiche ne sera pas acceptée si elle n'est pas validée par l'ensemble de la communauté. A l'association non porteuse de la démarche, il faudrait présenter les enjeux du PCI.

11h45- 12h : Proposition d'argumentaire

Sauvegarder le PCI : agir local, penser global. (Cf Bruno Latour)

À échelle locale, contribuer à la sauvegarde du PCI, c'est :

- contribuer à l'enrichissement d'un milieu puisque certaines activités participent d'une économie sur le territoire (emplois, activités culturelles, événements, production d'un produit artisanal...).
- bonifier l'offre culturelle locale et, *a fortiori*, améliorer les conditions de vie des habitants et accroître l'attractivité touristique.
- favoriser un sentiment d'appartenance (au territoire, à la communauté, à la diversité culturelle, à la biodiversité...).
- encourager la participation, la responsabilisation et l'implication citoyenne : les habitants sont les porteurs du projet.
- créer du lien entre habitants d'âges et de situations socio-économiques variés.

Cercle vertueux : comme les gens se connaissent, ils participent plus facilement aux événements, créent des associations, fréquentent les bars et restaurants du territoire...! Participe à la dynamisation d'un territoire.

De manière générale, soutenir le PCI, c'est :

- prendre part à un vaste mouvement international pour un monde riche de ses spécificités, qui valorise la diversité culturelle contre les risques croissants d'uniformisation et de hiérarchisation des cultures du monde.
- prôner un mode de vie durable, qui tient compte de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et propose des alternatives dans de nombreux domaines.

Même quand on s'adresse à des élus locaux, il est important de rappeler ces enjeux internationaux : sentiment de prendre part à un courant plus vaste peut être très porteur : donne du sens aux actions menées localement de se dire que des milliers de personnes agissent pour des raisons similaires dans toutes les régions du monde!

12h : Conclusion de la formation**- Dernières questions :**

Quand l'argumentaire sur le PCI préparé par le groupe Arnaud/Delphine/Hélène... sera-t-il prêt ?

--> Début janvier, avec l'ensemble des autres ressources (CR de formation, replay des formations, guide sur le PCI).

- Formulaire d'évaluation :

Chacun remplit le formulaire d'évaluation. **Date limite pour le remplir : vendredi 10 janvier.**

- Mot de la fin :

Arnaud remercie l'ensemble des agent.es qui ont assisté à la formation pour l'intérêt qu'ils ont porté au sujet & remercie Bertille pour son professionnalisme. Il va très rapidement travailler sur un plan d'action pour l'année 2025, qui sera proposé aux équipes en début d'année prochaine : l'idée est en effet de poursuivre sur cette dynamique. La fédération pourrait porter des projets qui concernent plusieurs Parcs (autour de la construction en pierre sèche, de la toiture en chaume, des chants en occitan... les thèmes sont à définir ensemble, et le questionnaire d'évaluation peut aider à faire émerger quelques thèmes importants) : Arnaud assurerait alors la coordination générale, et un.e intervenant.e apporterait son expertise technique.